



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

MAIRIE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE

UN PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE AMBITIEUX ET COHERENT AU SERVICE DE L'EXCELLENCE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Périmètre d'âge : 2 ans ½ - 17 ans

2022-2025

Collectivité territoriale porteuse du projet : **Commune de Saint-Ouen-Sur-Seine**

Maire de la commune : **Karim BOUAMRANE**

Pilote politique : **Héloïse CLAUDE**, 5^{ème} adjointe déléguée à l'Éducation aux relations parents-professeurs, aux Centres de loisirs et aux Activités périscolaires

Pilotes techniques :

Antoine RAISSEQUIER, Directeur Général Adjoint Vie Locale et Educative

Corinne LEO, Référente technique, coordinatrice des projets transversaux - Direction Education Enfance - Service Vie de l'Enfant

cleo@mairie-saint-ouen.fr / ☎ 01 49 18 97 15 / 17 rue Claude Monet, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA VILLE DE SAINT-OUEN SUR SEINE	8
1 / ELEMENTS STATISTIQUES SUR LA POPULATION DE LA VILLE	9
- Population par tranches d'âges	10
- Composition des familles	11
- Taux de natalité	11
- Taux de chômage	11
- Taux de pauvreté	12
- Diplôme le plus élevé de la population non scolarisé de 15 ans ou plus	12
- Scolarisation selon l'âge et le sexe	13
- Taux de réussite au Diplôme National du Brevet et au Baccalauréat	13
2 / UNE VILLE EN PLEINE MUTATION	14
- Localisation	14
- Communes limitrophes	14
- Transports	14
- Urbanisme	15
- Intercommunalité	15
- Les différents quartiers de Saint-Ouen sur Seine	16
- L'héritage des jeux olympiques	16
3 / LES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS	17
- Les établissements scolaires	17
- Les accueils de loisirs et les centres de vacances	18
- Les équipements culturels	18
- Les équipements sportifs	19
- Les centres de santé	19
- La serre pédagogique	19
- Les parcs	19
- Les squares	19
- Les espaces verts	19
PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – PLAN MERCREDI	20
1 / DISPOSITIFS LOCAUX	21
2 / SAINT-OUEN EN CHIFFRES	22
- L'effectif rentrée 2021-2022 en maternelle	22
- L'effectif rentré 2021-2022 en élémentaire	22
- Etablissements d'enseignement scolaire sur le territoire	23
- L'effectif en périscolaire	23
- Grille des tarifs des prestations périscolaires et extrascolaire	24
- Les enfants suivis par le Programme de la Réussite Educative	25
- Les adolescents accueillis au service Jeunesse	26
3 / ELEMENTS DE CONTEXTE	26
- Comité Consultatif Educatif Enfance Jeunesse / Groupes de travail / sectorisation	26
- La gouvernance du PEDT3	27
- La démarche éducative	27
4 / LES PARTENAIRES	27
5 / PERIMETRE D'AGE DU PEDT3	29
6 / PRINCIPAUX ACTEURS EDUCATIFS MUNICIPAUX	29
- Le Service Vie de l'Enfant	29
<i>Présentation du service</i>	29
<i>Orientations éducatives</i>	29
<i>Les enfants en accueil de loisirs maternels, les Toutes Petites Sections</i>	30
<i>Renforcement des équipes - Formation des personnels éducatifs</i>	31
<i>Des rythmes adaptés aux enfants : accueil matinal / accueil du soir /</i>	

<i>mercredis et vacances scolaires / pause méridienne</i>	31
<i>La conduite de projets pédagogiques</i>	32
<i>Protection de l'Enfance</i>	33
- L'accueil des enfants en situation de handicap	34
- Soutien de la municipalité aux projets des enseignants	35
- La Ludothèque	36
- Le Service Jeunesse	36
- La Direction des Sports	37
- Le Programme de Réussite Educative	37
- Les Crèches	37
- Les Maisons de quartier	38
- La Culture à Saint-Ouen-sur-Seine	38
- Le Service Vacances	40
- La serre pédagogique Wangari et les enjeux environnementaux	40
- La prévention	40
<i>La santé</i>	40
<i>Conduites à risques</i>	43
<i>Lutte contre le sexisme</i>	44
- Autres acteurs éducatifs et institutionnels	44
7 / LE DEPLOIEMENT DU PEDT	47
- Les Axes éducatifs du PEDT3	47
- Les groupes de travail	47
- Les objectifs éducatifs et les pistes d'action	48
8 / MISE EN PLACE DU PLAN MERCREDI	51
- Le contexte	51
- Liste des établissements scolaires et lieux déclarés en ACM le mercredi	51
- Les partenaires du Plan mercredi	52
- Les locaux et les installations utilisés	52
- Les modalités de suivi et d'évaluation du projet	52
- Le public enfant du Plan mercredi	52
- La Charte qualité du Plan Mercredi	53
- La procédure d'accueil d'un enfant en situation de handicap	53
- Le taux d'encadrement des activités périscolaires et extrascolaires	54
- Les activités et les projets du Plan mercredi / Financement	55
- La participation des enfants	57
9 / LA GOUVERNANCE	58
- Le Comité Consultatif Educatif Enfance Jeunesse	58
- Composition du Comité de pilotage Comité de Pilotage du PEDT	58
- La gouvernance du PEDT	58
- Les orientations politiques	59
<i>Les axes de la politique municipale sur le temps scolaire</i>	59
<i>Les axes de la politique municipale sur le temps périscolaire</i>	59
<i>La restauration scolaire</i>	59
<i>La sécurité des écoles</i>	59
- Composition du COPIL	60
- Périodicité	60
- Les groupes de travail	61
- L'évaluation du projet	61
- La communication autour du PEDT	61

ANNEXES

- Convention 2022-2025 relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial
- Convention Charte Qualité Plan Mercredi
- Avenant à la Convention Charte Qualité Plan Mercredi

PREAMBULE

Le Projet Educatif formalise une démarche permettant à l'ensemble des acteurs éducatifs de la ville de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il s'impose comme un outil structurant pour les acteurs éducatifs qui s'impliquent quotidiennement au service de l'épanouissement et de l'émancipation des enfants et des jeunes ainsi que leurs familles. Le Projet Educatif de Territoire porte des valeurs et des ambitions partagées : la lutte contre les inégalités et les discriminations, l'accès au plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, aux loisirs, à l'apprentissage de la vie citoyenne et à l'éducation à l'environnement, à la santé des enfants et des jeunes ainsi qu'à l'inclusion des enfants les plus fragilisés.

Il témoigne d'une **ambition politique forte portée par l'ensemble de l'équipe municipale**. Avec 1/3 de sa population de moins de 25 ans, Saint-Ouen-Sur-Seine est une ville dynamique qui dispose d'une jeunesse porteuse d'avenir, qui ne demande qu'à contribuer au développement de la ville. Ce document se veut structurant et fédérateur. Il vise à donner **plus de cohérence et d'efficacité aux actions menées en direction des enfants et des jeunes de 2 ans 1/2 à 17 ans permettant leur réussite et leur épanouissement à travers une conception globale de l'éducation et de la vie en société**. Ce document vise à présenter les principes fondateurs, priorités et objectifs de la Ville de Saint-Ouen-Sur-Seine dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse. Il est le socle sur lequel la communauté éducative s'appuie pour mettre en place des projets.

Un des axes fort de travail de la nouvelle équipe municipale est de permettre **l'accès à l'excellence pour tous**. Toute une génération doit avoir un accès à cette excellence. **L'éducation est au cœur du projet politique et elle doit favoriser la réussite des enfants dans leur parcours éducatif**. Un dialogue de qualité et une concertation permanente pour un projet éducatif ambitieux seront portés par les élus, les parents d'élèves, les équipes enseignantes et tous les acteurs éducatifs des services publics de la ville et des associations audoniennes.

La culture et le sport jouent un rôle important dans l'éducation, ainsi, un projet éducatif ambitieux placera les enfants et les adolescents au centre pour faire en sorte qu'une génération puisse être l'architecte de sa propre vie et réaffirmer que grandir à Saint-Ouen est une chance.

La ville de Saint-Ouen-Sur-Seine a souhaité associer la communauté éducative afin de construire ensemble un Projet Educatif dans l'idée de contribuer au bien-être et à la réussite des enfants. La municipalité poursuit une politique éducative engagée et a souhaité rassembler l'ensemble des acteurs concernés pour faciliter les échanges et partager des valeurs et conceptions éducatives.

Un Comité Consultatif Education Enfance Jeunesse a été proposé et voté en Conseil municipal le 14 décembre 2020. Ce Comité est un outil qui facilitera, créera de la transversalité et permettra d'évoquer tout sujet relatif à l'éducation. Il se veut également un outil de concertation et de co-construction avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, avec des groupes de travail sur différents sujets.

C'est dans ce contexte que le nouveau Projet Educatif de Territoire, élaboré en concertation, sera mis en place et renforcera la notion d'éducation globale et partagée, et s'adaptera aux besoins d'aujourd'hui.

PRESENTATION DE LA VILLE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Saint-Ouen-sur-Seine est une ville en pleine évolution qui recense de nombreux projets d'aménagement sur l'ensemble de son territoire.

Nouveaux logements, immeubles de bureaux ou équipements municipaux. La ville s'affirme, plus que jamais, comme l'une des villes les plus attractives de la petite couronne en affichant une vitalité prometteuse.

Saint-Ouen-Sur-Seine se caractérise comme une ville disposant d'une véritable mixité sociale, urbaine et économique. Elle mêle grands comptes tertiaires, PME et PMI, artisans d'art (Puces), galerie, petits bistros typiques, commerces

de bouches et haute gastronomie avec le développement de la "bistronomie". La création d'une halle gourmande sur le nouveau quartier des Docks participera à ce dynamisme.

En pleine mutation, les chantiers de construction et de réhabilitation se démultiplient sur l'ensemble de son territoire. L'installation du Conseil Régional d'Île-de-France en février 2018, le futur hôpital Grand Paris Nord qui devrait y voir le jour à l'horizon 2025, l'extension de la ligne 14, l'inscription des deux quartiers Cordon et Vieux-Saint-Ouen en projets ANRU 2, le nouveau quartier des Docks, le futur Village Olympique et Paralympique prévu en 2024, sont tous des projets structurants pour le développement de la Ville de demain.

L'analyse des besoins sociaux remise en mai 2016 prévoyait pour la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine 51 980 habitants en 2015, 58 160 habitants en 2020 et 65 000 habitants en 2025.

Ce dynamisme ainsi qu'un taux de naissance en évolution (+6.5% sur la dernière année), en moyenne **827 petits audoniens** naissent chaque année et sont domiciliés à **Saint-Ouen-sur-Seine**, génèrent la nécessité de construire des nouveaux groupes scolaires, dont 3 nouvelles écoles livrées entre 2022 et 2023.

L'école Bauer verra le jour en 2022 avec la création de 21 classes. En 2023, ce sont deux nouvelles écoles qui sortiront de terre : l'école Renan, avec 20 classes et l'école Jeux olympiques avec la création de 17 classes. Une école de 20 classes ainsi qu'un collège aux Docks sont à venir en 2024-2025. Le patrimoine est vieillissant et une réhabilitation est prévue sur 3 groupes scolaires (Langevin, Frédéric et Irène Joliot Curie et Anatole France) pour laquelle une reconstruction est prévue par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine dans le cadre de la Politique de la ville.

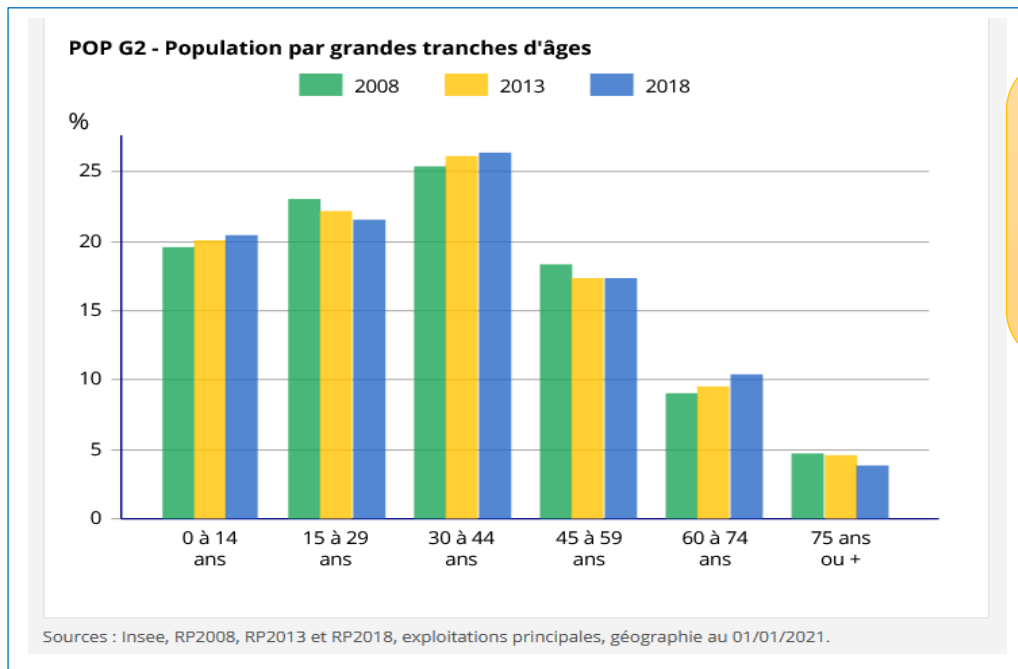
Il est également prévu une amélioration de la performance énergétique et la création de cours "Oasis" dans toutes les écoles. Les cours rénovées proposent des espaces plus naturels, d'avantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Un des objectifs premiers du projet reste l'amélioration du bien-être des enfants.

De nouveaux équipements sportifs et culturels permettront d'accueillir les élèves supplémentaires.

Population par tranches d'âges : Saint-Ouen-sur-Seine, **une ville jeune**

La tranche d'âge des enfants de 0 à 14 ans demeure stable avec un taux représentant 14% de la population globale audonienne. On peut noter une légère baisse des jeunes de 15/29 ans qui représentent 21,6% de la population contre 22,6% en 2012.

Saint-Ouen-Sur-Seine reste une ville jeune. Plus de 68% de la population est âgée de moins de 44 ans (les constructions récentes, la dynamique économique de la ville ont favorisé l'installation de nouvelles familles).



50670 habitants

Recensés en 2018

⇒ **20,4%** - 0 à 14 ans

⇒ **21,6%** - 15 à 29 ans

⇒ **27,2%** - 30 à 44 ans

	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 3 ans	1 165	1 325	2 490
3 à 5 ans	1 128	1 192	2 319
6 à 10 ans	1 702	1 514	3 216
11 à 17 ans	2 143	1 859	4 003
18 à 24 ans	2 415	2 282	4 697
25 à 39 ans	6 839	7 030	13 869
40 à 54 ans	5 266	5 091	10 357
55 à 64 ans	2 156	2 671	4 827
65 à 79 ans	1 748	1 916	3 664
80 ans ou plus	419	810	1 229
Ensemble	24 979	25 691	50 670

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Environ **20%** de la population concerné par le Projet éducatif

Composition des familles

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	10 796	100,0	11 295	100,0	12 098	100,0
Couples avec enfant(s)	4 991	46,2	5 080	45,0	5 319	44,0
Familles monoparentales	2 700	25,0	2 911	25,8	3 220	26,6
Hommes seuls avec enfant(s)	404	3,7	465	4,1	427	3,5
Femmes seules avec enfant(s)	2 297	21,3	2 445	21,6	2 793	23,1
Couples sans enfant	3 104	28,8	3 305	29,3	3 560	29,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

26,6% de familles monoparentales
23,1% de femmes seules avec enfant(s)

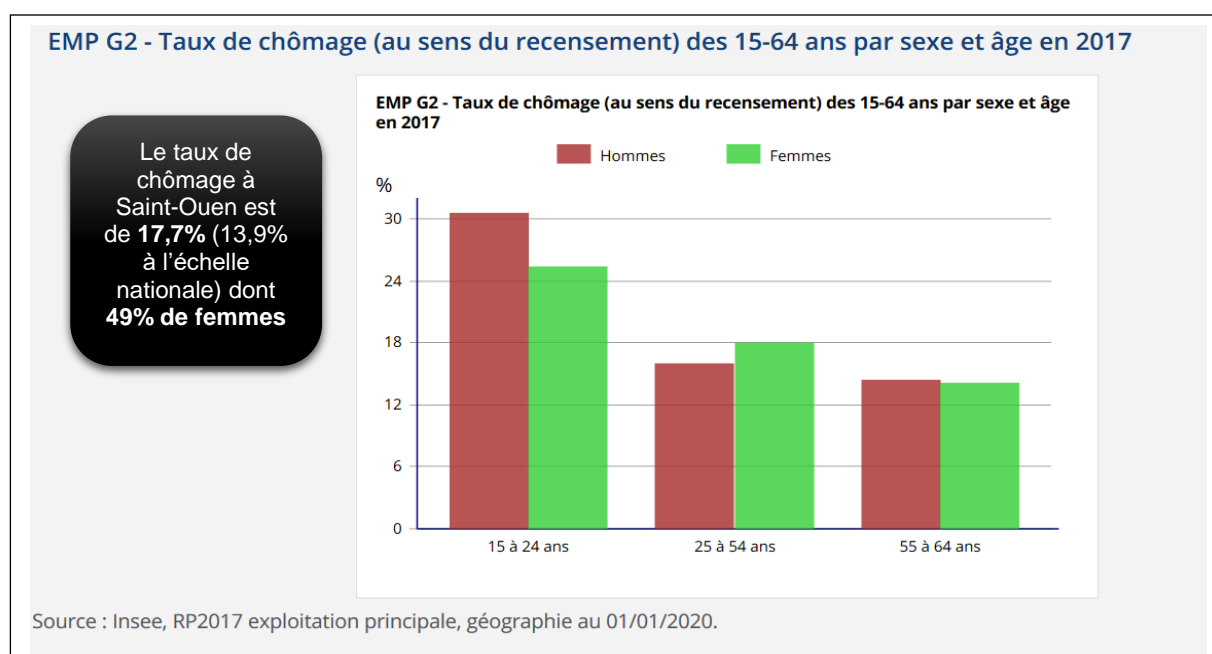
Parmi les familles monoparentales, les femmes seules avec enfant(s) à charge sont nettement surreprésentées par rapport aux hommes (**3,4%**). La **moyenne nationale des familles monoparentales est de 24,7** contre **26,6%** à Saint-Ouen-sur-Seine. 82% des familles monoparentales reposent sur les épaules des femmes.

Taux de natalité

Le taux de natalité à Saint-Ouen est de 18,9% contre 12,2% à échelle nationale

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales – État civil.

Taux de chômage



Le **taux de chômage des jeunes de 15/24 ans** représente en moyenne **30,6% pour les hommes** (28,2% en France) et **25,4% pour les femmes** - en deçà de la moyenne nationale, 28,9%).

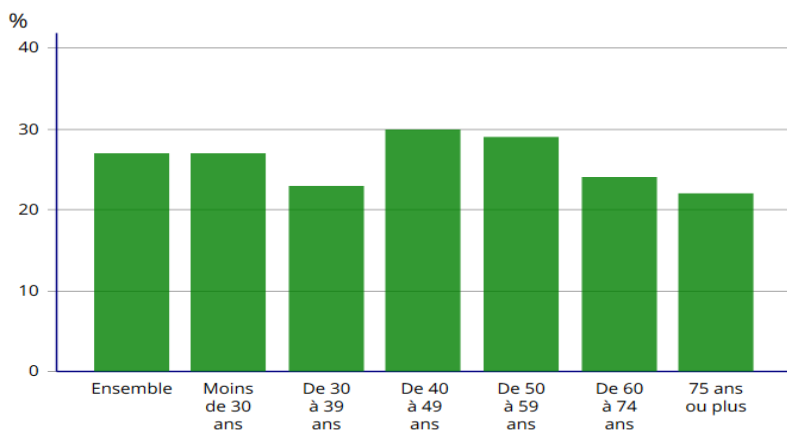
Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté, estimé en 2018 par l'INSEE, est de **27%** à Saint-Ouen-sur-Seine. Le taux de pauvreté des moins de 30 ans est le même. Le taux national de 2017 est de 14,1%.

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2018

Selon l'Observatoire des données sociales de la Seine Saint-Denis, la **part de la population vivant dans un foyer allocataire des prestations Caf à bas revenus s'élève à 22,5%**, 9,4% de la population est couverte par le RSA - Source CAF/INSEE -

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2018



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2020.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe

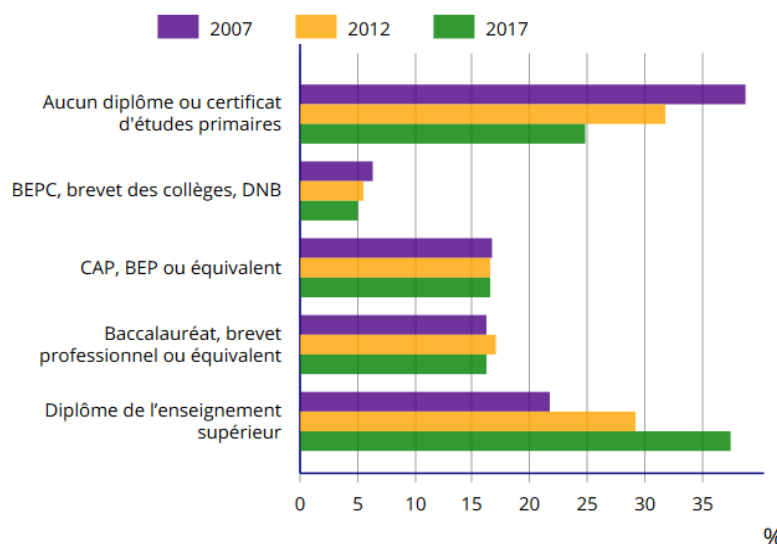
On notera une augmentation constante de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et une diminution significative de jeunes sans aucun diplôme.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

⇒ **37,5%** de la population est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre **29,2% en 2012**

⇒ **24,9%** de la population n'a aucun diplôme ou le DNB contre **31,8% en 2012**

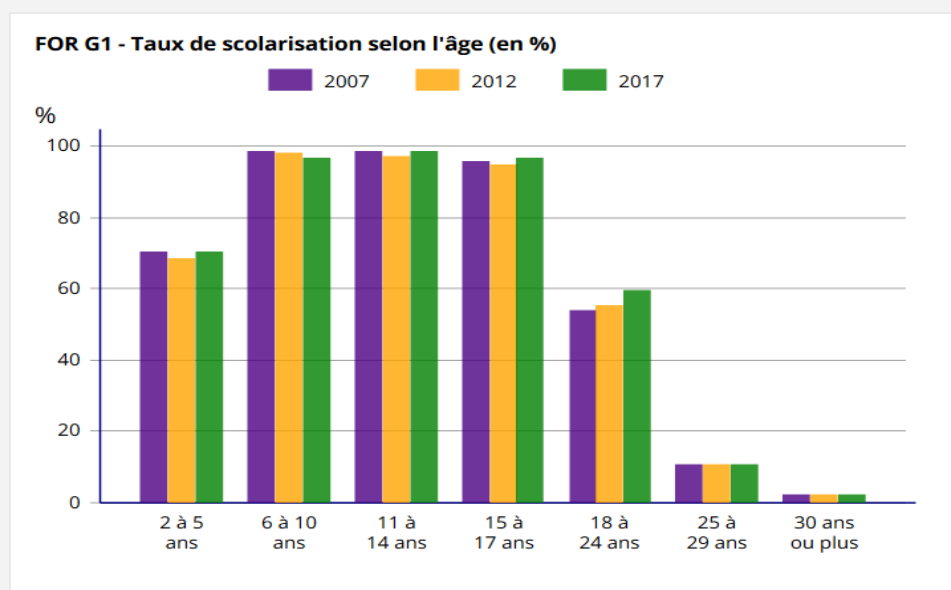
FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Scolarisation selon l'âge

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Taux de réussite au Diplôme National du Brevet et au Baccalauréat session 2021

⇒ Diplôme National du Brevet :

Collège Joséphine Baker : Taux de réussite de **91.41 %** sur 128 candidats au Brevet des Collèges dont 73.5 % de réussite au Brevet avec Mention

Collège Jean Jaurès : Taux de réussite de **86.59 %** sur 179 candidats au Brevet des Collèges dont 74.84 % de réussite au Brevet avec Mention

Collège Jules Michelet : Taux de réussite de **74.75 %** sur 99 candidats au Brevet des Collèges dont 85.14 % de réussite au Brevet avec Mention

Collège intercommunal Dora Maar : Taux de réussite de **83.33 %** sur 114 candidats au Brevet des Collèges dont 82.11 % de réussite avec Mention

Le taux de réussite à échelle nationale est de 88%

⇒ Baccalauréat :

En 2021, **85,2%** des étudiants inscrits au Baccalauréat par le **Lycée Auguste Blanqui** ont obtenu leur diplôme. 47,5% des élèves ont obtenu une mention.

Le Lycée **Marcel Cachin** a obtenu **89% de taux de réussite** au Baccalauréat.

La moyenne nationale de réussite au Baccalauréat 2021 après les rattrapages est de 90,5%

2 / UNE VILLE EN PLEINE MUTATION

Localisation

Saint-Ouen-sur-Seine est une commune limitrophe de Paris et située au nord de la capitale, constituée par la partie sud du Pays de France, limitée par la première boucle de la Seine, la ville de Clichy et la ville de Saint-Denis. Elle est constituée par une large part de la Plaine Saint-Denis et fait partie de la Plaine de France.

En 1860, la ville de Paris a absorbé le territoire des anciennes communes qui se trouvaient à l'intérieur des fortifications de Thiers. La partie de l'ancienne commune de Montmartre et une partie de celle de La Chapelle situées à l'extérieur de la ligne de défense fut alors attribuée à Saint-Ouen.

Jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, la commune faisait partie du département de la Seine. Le redécoupage des anciens départements de la Seine et de Seine-et-Oise fait que la commune appartient désormais à la Seine-Saint-Denis après un transfert administratif effectif le 1^{er} janvier 1968.

Saint-Ouen-sur-Seine est une commune de la première couronne parisienne. Conséquence directe de cette localisation, Saint-Ouen-sur-Seine est bordée par de nombreuses infrastructures de transport (routes et chemins de fer), à l'extérieur de la commune cependant. Par ailleurs, la ville de Paris est un important propriétaire foncier de la commune, ses diverses entreprises représentant environ 36 hectares.

Communes limitrophes



Saint-Ouen-sur-Seine est à la limite de trois départements : la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine et Paris. Elle est ainsi limitrophe des 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements de Paris au sud. Au nord et à l'est, elle est bordée par Saint-Denis : le quartier de Pleyel au Nord, en continuité urbaine, et le quartier de La Plaine Saint-Denis, à l'Est, séparée par le faisceau de voie de la gare du Nord. A l'Ouest, elle est bordée par la Seine, face à L'Île-Saint-Denis et à Asnières-sur-Seine. Enfin, au Sud-Ouest, elle est limitrophe de Clichy. Cette frontière départementale a d'ailleurs la particularité d'être la seule entre la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine qui ne soit pas matérialisée par la Seine.

Les transports

Saint-Ouen a la chance de bénéficier d'un réseau étendu et multiple de transports en commun : bus, métro et RER.

Les bus

- L'Audonienne (537)** : Saint-Ouen - Payret <> Saint-Ouen – Debain
- 21** : Porte de Saint-Ouen – Hôpital Bichat <> Stade Charléty – Porte de Gentilly
- 66** : Mairie de Saint-Ouen <> Opéra
- 85** : Saint-Ouen - Les Docks <> Châtelet
- 137** : Porte de Clignancourt <> Villeneuve-la-Garenne ZI-Nord
- 166** : Les Louvresses <> Porte de Clignancourt
- 173** : Porte de Clichy <> La Courneuve - 8 mai 1945
- 174** : La Défense <> Saint-Ouen RER

237 : Mairie de Saint-Ouen <> Gare d'Epina-sur-Seine
274 : Levallois - Voltaire - Villiers <> Saint-Denis RER
341 : Charles de Gaulle - Etoile <> Porte de Clignancourt
N14 : Mairie de Saint-Ouen <> Bourg-la-Reine RER
N44 : Garges - Sarcelles RER <> Gare de l'Est

Le métro

Ligne 13 : Saint-Denis Université / Asnières Gennevilliers - Les Courtilles -> Chatillon Montrouge

Ligne 14 : Saint-Lazare -> Olympiades

Prolongement de la ligne 14 à la station Mairie de Saint-Ouen

Mise en service fin 2020, le prolongement de la ligne 14 du métro jusqu'à Mairie de Saint-Ouen avait pour objectif principal de dé-saturer durablement la ligne 13.

Il visait également à renforcer les correspondances et les connexions et accompagner le développement urbain du Nord-est de Paris.

Au total, c'est 5.8km de tunnels qui ont été créés pour 4 nouvelles stations, dont 2 à Saint-Ouen.

Le RER

Ligne C : arrêt Saint-Ouen

L'Urbanisme

La ville est bordée :

- Au sud, le boulevard périphérique de Paris, et notamment les portes de Saint-Ouen et de Clignancourt,
- A proximité au nord, l'autoroute A86, qui la sépare de Saint-Denis (sauf le quartier Pleyel qui est en continuité de Saint-Ouen),
- A l'est, cimetière parisien de Saint-Ouen et le faisceau de voie de la gare du Nord, qui la sépare de La Plaine Saint-Denis,
- A l'ouest la Seine, avec un pont routier vers l'île Saint-Denis et un pont ferroviaire vers Asnières-sur-Seine.

L'intérieur de la ville ne comporte en revanche aucune coupure importante, le tissu urbain est plutôt compact et composé majoritairement d'immeubles anciens et de maisons de ville, avec ici ou là quelques ateliers et petites manufactures. Il y a sporadiquement quelques grands ensembles sur la ville et des emprises industrielles plus conséquentes (PSA, RATP...). Le quartier des Docks accueille en revanche des formes urbaines plus contemporaines et également des entreprises industrielles importantes.

La superficie de la commune est de 431 hectares, ce qui est comparable à un arrondissement parisien et dans la moyenne des communes limitrophes à Paris.

L'Intercommunalité

Après avoir hésité entre l'adhésion à l'Établissement public territorial Plaine Commune et la création d'une structure autonome avec Clichy, la ville s'est orientée vers l'adhésion à Plaine Commune. Un référendum tenu en décembre 2011 a permis d'établir l'accord des habitants, malgré une faible participation. L'adhésion à l'Établissement public territorial Plaine Commune est effective depuis le 1^{er} janvier 2013.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la volonté gouvernementale de favoriser le développement du centre de l'agglomération parisienne comme pôle mondial est créée, le 1^{er} janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP), dont la commune est membre.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit également la création de nouvelles structures administratives regroupant les communes membres de la métropole, constituées d'ensembles de plus de 300 000 habitants, et dotées de nombreuses compétences, les établissements publics territoriaux (EPT).

La commune a donc également été intégrée le 1^{er} janvier 2016 à l'établissement public territorial Plaine Commune, qui succède à la communauté d'agglomération éponyme.

Les différents quartiers de Saint-Ouen-sur-Seine

Saint-Ouen est divisé en 7 quartiers administratifs (démocratie locale) :

Garibaldi : Le quartier s'articule sur l'avenue Gabriel-Péri, principale artère commerçante de la ville. Il est desservi par les stations Porte de Saint-Ouen et Garibaldi,

Rosiers - Les Puces : Le quartier s'articule sur la rue des Rosiers, où l'on trouve la plupart des marchés formant les Puces de Saint-Ouen. Il est desservi par les stations Garibaldi et Porte de Clignancourt,

Pasteur – Zola : Quartier qui s'articule autour de la rue Arago. On y trouve de nombreuses entreprises à proximité de la porte Pouchet. Il comporte le parc François-Mitterrand. Il est desservi par la gare de Saint-Ouen,

Vieux Saint-Ouen : Quartier de la rue du Landy et de la rue Saint-Denis. Il est desservi par les stations Mairie de Saint-Ouen et Carrefour Pleyel. Le quartier est proche du château et comprend l'ancienne église et l'école d'ingénieurs Supmeca,

Victor Hugo / Les Docks : Il est compris entre le quai de Seine et le boulevard Victor Hugo. Il est desservi par la gare de Saint-Ouen et à partir de 2020 par le métro à la station Clichy Saint-Ouen. On y trouve le parc des Docks de Saint-Ouen et le Conseil Régional d'Île-de-France,

Debain : Quartier de la porte des Poissonniers, du cimetière parisien, bordé par l'avenue Michelet. Il est desservi par le métro à Porte de Clignancourt et par le tramway T3b à la porte des Poissonniers (station Diane Arbus),

Centre-ville : Quartier à l'intersection des avenues Dhalenne, Bauer et de l'avenue Gabriel-Péri. Desservi par la station Mairie de Saint-Ouen.

⇒ D'ici 2030, les quartiers Cordon et le Vieux Saint-Ouen vont faire l'objet d'un projet d'embellissement, de végétalisation et de rénovation, dont le programme a été défini avec les habitants. Ouvrir ces deux quartiers sur le reste de la ville, c'est un des axes de ce grand programme de rénovation urbaine. Embellissement des espaces publics, connexion avec le centre-ville, rénovation des équipements, végétalisation des espaces, implantation de commerces : autant de projets ambitieux pour faire de ces quartiers des références en termes de qualité de vie.

Côté habitat, le leitmotiv est clair : la démocratisation de l'excellence passe par un logement de qualité. À Cordon, une réhabilitation profonde sera menée sur 259 logements gérés par Antin Résidences et 278 logements Semiso (Lamotte, Taupin...) ; 179 logements neufs seront également construits ; 256 logements Semiso insalubres seront détruits. Tous les habitants seront relogés à Saint-Ouen. Côté Vieux Saint-Ouen, 940 logements Semiso seront réhabilités et 231 devront être remplacés.

L'héritage des jeux olympiques

Paris accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été 2024 et la ville de Saint-Ouen-sur-Seine hébergera une partie des 17 000 athlètes participants.

La ville est désormais officiellement désignée pour accueillir le Village des athlètes sur le site "Pleyel-Bords de Seine", qui comprend le nord du Vieux Saint-Ouen, le quartier Pleyel à Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis.

Le Village des athlètes accueillera les sportifs durant toute la période des Jeux. Il laissera ensuite place à un quartier de ville durable avec des logements, des commerces, des équipements et des espaces verts.

Dès septembre 2024, les installations olympiques seront transformées en espaces de vie. Le nouveau quartier sera à l'avant-garde en matière environnementale avec :

- 2 parcs supplémentaires,
- L'accent mis sur les mobilités douces (pistes cyclables, mail piéton, passerelle),
- La conception économe en énergie,
- La création d'îlots de fraîcheur, d'espaces de détente et de sport,
- Création d'une maison de santé et d'un foyer pour personnes âgées,
- 1 crèche,
- Un nouveau groupe scolaire et une rénovation totale des établissements existants

⇒ A l'issue des Jeux Olympiques de 2024, le site de l'Île des Vannes de 7 ha dans son ensemble améliorera le quotidien des habitants en facilitant l'accès à la nature, au sport, à l'éducation et à l'emploi :

- Construction d'une passerelle piétonne et cycliste entre l'île et les Docks,
- Aménagement des berges de Seine,
- Construction d'une école de sports nautiques et d'une base fluviale,
- Mise en place de navettes fluviales,

- Implantation de la Tony Parker Academy dès 2025 (école innovante qui ambitionne d'accueillir chaque année 250 élèves âgés de 14 à 20 ans)

3 / LES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS

Les établissements scolaires

Les écoles maternelles :

- Alexandre Bachelet : 14 rue Alexandre Bachelet - 01 49 45 66 96
- Anatole France : 8 rue Francis de Pressensé - 01 40 11 34 30
- Emile Zola 7 : 7 rue Emile Zola - 01 49 18 17 90
- Emile Zola 15 : 15 passage Elisabeth - 01 49 45 67 00
- Jean Jaurès : 7 place Jean Jaurès - 01 49 45 67 01
- Joliot Curie : 3 rue Marie Curie - 01 49 45 67 02
- Jules Michelet : 9 rue Jean Pernin - 01 49 45 67 03
- Jules Valles : 10 rue des Bons Enfants - 01 49 21 13 80
- Paul Langevin : 5 rue du Docteur Basset - 01 41 66 39 50
- Victor Hugo : 8 rue Arago - 01 40 11 88 66
- Ecole primaire Jean de La Fontaine : 4 rue de l'alliance - 01 49 45 67 79
- Ecole primaire Nelson Mandela : 9/11 rue des Docks - 01 49 18 13 00
- Ecole primaire PEF : 34 rue Albert-Dhalenne - 01 71 86 63 00
- Ecole primaire Le Petit Prince : 22 allée de Paris - 01 71 86 63 02

Les écoles élémentaires :

- Alexandre Bachelet : 14 rue Alexandre-Bachelet - 01 49 45 66 96
- Anatole France : 7 rue des Châteaux - 01 49 45 66 97
- Emile Zola : 3 rue Emile-Zola - 01 49 18 17 90
- Joliot Curie : 2/4 rue Marie-Curie - 01 49 45 67 02
- Jules Michelet : 143, rue du Docteur Bauer - 01 49 18 93 40
- Jules Valles : 10 rue des Bons Enfants - 01 49 21 13 80
- Paul Langevin : 5, rue du Docteur Basset - 01 41 66 39 50
- Victor Hugo : 125 boulevard Victor Hugo - 01 49 18 91 60
- Ecole primaire Jean de La Fontaine : 4 rue de l'alliance - 01 49 45 67 79
- Ecole primaire Nelson Mandela : 9/11 rue des Docks - 01 49 18 13 00
- Ecole primaire PEF : 34 rue Albert-Dhalenne - 01 71 86 63 00
- Ecole primaire Le Petit Prince : 22 allée de Paris - 01 71 86 63 02

Les collèges :

- Jules Michelet : 145 rue du Docteur Bauer - 01 40 10 87 76
- Joséphine Baker : 12 rue Mariton - 01 49 21 08 80
- Jean Jaurès : 9 rue des Ecoles - 01 40 11 65 23
- Dora Maar (collège intercommunal) : 41 rue Ampère (St-Denis) - 01 55 99 95 10

Les lycées :

- Lycée polyvalent régional Auguste-Blanqui : 54 rue Charles Schmidt
- Classes préparatoires aux grandes écoles au lycée Auguste-Blanqui (filière littéraire),
- Lycée Professionnel et Technologique Marcel-Cachin : 11 rue Marcel Cachin

Autres écoles sur la ville :

- Ecole Montessori Internationale TALENTREE
- Ecole Internationale Mae C.Jemison
- ISAE - SUPMECA – Institut Supérieur de Mécanique de Paris, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation,
- École Danhier : ostéopathie, masso-kinésithérapie, pédicurie-podologie,
- CASA93 : formation de mode libre et engagée d'un nouveau genre, gratuite et sans condition de diplôme pour des jeunes créatifs aux profils atypiques, formés pour repenser la mode de demain de façon plus humaine, solidaire, transparente et responsable.

Les accueils de loisirs et centres de vacances

Accueils de loisirs maternels :

- Alexandre Bachelet : 14 rue Alexandre Bachelet - 01 49 45 66 96
- Anatole France : 8 rue Francis de Pressensé - 01 49 45 66 98
- Emile Zola 7 : 7 rue Emile Zola - 01 49 18 17 97
- Jean Jaurès : 7 place Jean Jaurès - 01 49 45 66 69
- Joliot Curie : 3 rue Marie Curie - 01 58 61 28 45
- Jules Michelet : 9 rue Jean Pernin - 01 49 45 67 03
- Jules Valles : 10 rue des Bons Enfants - 01 49 21 13 84
- Paul Langevin : 5, rue du Docteur Basset - 01 41 66 39 50
- Victor Hugo: 8 rue Arago - 01 49 18 91 64

Accueils de loisirs élémentaires :

- Anatole France : 7 rue des Châteaux - 01 49 45 66 97
- Gavroche : 50 rue Arago - 01 40 11 73 52
- Le chat perché : 28 rue Eugène Berthoud - 01 71 86 63 10

Accueil de loisirs mixtes (maternels/élémentaires) :

- Jean de La Fontaine : 4 rue de l'alliance - 01 49 45 67 79
- Nelson Mandela : 9/11 rue des Docks - 01 49 18 13 01
- PEF : 34 rue Albert-Dhalenne - 01 71 86 63 00
- Le Petit Prince : 22 allée de Paris - 01 71 86 63 02

Le Service Jeunesse : 42 avenue Gabriel Péri :

- Insertion dans la vie active - Bureau Information Jeunesse - 01 49 48 14 32
- Maintien et remobilisation scolaire – Dispositif Accueil des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) - 01 49 18 97 92
- Animation Educatives Sociales et Citoyennes – Public 13/25 ans
 - o Antenne Cap'J : 42 avenue Gabriel Péri - 01 49 21 20 40
 - o Antenne Debain-Michelet : 92 avenue Michelet - 01 49 21 20 46
 - o Antenne Arago-Zola : 34 rue Emile-Zola - 01 49 21 20 45

Centres de vacances :

- Chaumontel : (Val d'Oise)
- Des centres de vacances mer – campagne – montagne en délégation de service public

Les équipements culturels

Le Service Culturel :

- Conservatoire de musique, de danse et de théâtre (labélisé Conservatoire à Rayonnement Communal – CRC), 12 rue Albert Dhalenne
- Centre de Culture Scientifique et Technique, l'ATLAS, 7 rue de l'Union
- Ecole Municipale des Beaux-Arts, 10 rue Mariton
- Salle Cipriani : 38 boulevard Jean-Jaurès
- La Galerie Mariton, 10 rue Mariton

La Ludothèque du Chat Perché : 28 rue Eugène Berthoud - 01 71 86 63 12

Les Médiathèques de Plaine Commune :

- Persépolis : 4 avenue Gabriel Péri
- Glaner : 43, avenue du Capitaine Glaner
- Lucie Aubrac : 15 rue Eugène Berthoud

L'Espace 1789 :

- Espace cinéma et spectacle associatif en délégation de service public

Mains d'œuvres :

- LA MOMO – l'école de Musique Ouverte de Mains d'Œuvres
- L'école des possibles
- La cantine
- Le Centre de Ressources Art Sensitif (CRASlab)
- Les studios de musique

- Dispositif de résidence d'artistes
- Activités dans toutes les disciplines
- Spectacles, concerts, performances, conférences, etc.

Les équipements sportifs

Les complexes sportifs :

- Ensemble sportif Joliot-Curie : 8, rue Pierre Curie
- Ensemble sportif Pablo Neruda : 17, rue Salvador Allende
- Centre Sportif de l'Île des Vannes : 11/15, bd Marcel Paul - 93450 Ile-Saint-Denis

Les Unités de petits équipements, terrains de proximité :

- Gymnase Ex-Pompiers : 5 rue Ampère
- Gymnase de l'Alliance : 2, rue de l'Alliance
- Gymnase Tommies Smith : 40, rue Eugène-Berthoud
- Stade Ampère : 6, rue Ampère
- Stade Bauer : 92, rue du Docteur Bauer
- Stade Biron : Boulevard Biron
- Les terrains des quartiers de proximité : Soubise, Vaillant, Arago, Pasteur, Michelet, Boute en train.

L'Espace nautique, l'Espace forme :

- Espace Nautique Auguste Delaune (9, rue Anselme)
- Espace forme (Place de la République)

La Patinoire :

- En délégation de service : Société de gestion CARILIS (4 rue Docteur Bauer)

Les centres de santé

- CMS Henri Barbusse : 62 avenue Gabriel Péri
- CMS Saint-Denis : 54 rue de Saint-Denis
- CMS Bauer : 147 rue du Docteur Bauer

Autres équipements

La Serre pédagogique Wangari :

- A l'intérieur du Grand Parc : 32 rue Albert Dhalenne

Les Parcs :

- Le Grand Parc : 32 rue Albert Dhalenne
- Parc François Mitterrand : rue Emmy Noether
- Edouard-Vaillant : 23 rue Edouard Vaillant

Les Squares :

- Marmottan : 16/20 rue des Rosiers
- Helbronner : 23 rue Alphonse Helbronner
- Les Z'arts : rue Etienne Dolet,
- De L'abbé Grégoire

Les Espaces verts :

- Jean moulin : rue Albert Dhalenne
- Tommie Smith : 40 rue Eugène Bertoud
- Le Jardin éphémère : rue Jules Valles

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE PLAN MERCREDI

1 / DISPOSITIFS LOCAUX EN FAVEUR DES ENFANTS ET DE LA JEUNESSE EN ARTICULATION AVEC LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Municipalité :

- Projet Educatif de Territoire
- Le Contrat Local de Santé 3^{ème} génération
- Conseil local de la santé mentale + Plateforme Jeunesse
- Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (co-financement avec l'Etat)
- Bataillons de la prévention

L'établissement public de santé mentale de Ville-Evrard :

- Conseil Local de Santé Mentale (subvention pour le poste)

Fondation de France :

- Plateforme jeunesse pour la santé mentale

Caisse d'Allocations Familiales :

- La Convention Territoriale Globale

Education Nationale :

- Réseau d'Education Prioritaire
- Accompagnement éducatif
- Médiation scolaire 2nd degré (collèges Michelet, Jaurès)
- Cités éducatives

Conseil Général de Seine Saint-Denis :

- Dispositif ACTE – Accueil des Collégiens Temporairement Exclus
- Contrat Local de Santé

Région d'Ile de France : Programme Régional de la Jeunesse

- Insertion jeunesse

Assurance Maladie :

- Contrat Local de Santé

Agence Régionale de Santé :

- Finance la coordination du CLS
- Plateforme jeunesse pour la santé mentale

Contrat de ville :

Le contrat de ville de Plaine Commune est le cadre contractuel de mise en œuvre des interventions en faveur des quartiers prioritaires.

- Programme de Réussite Educative
- Dispositif ACTE
- DAC
- Associations culturelles et sportives
- Ateliers santé ville / CLS selon projets

Etat – Fonds Interministériels de prévention de la délinquance :

- Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (cofinancé par la Mairie)
- Bataillons de la prévention

Etat - Ministère chargé de la Ville et du Logement :

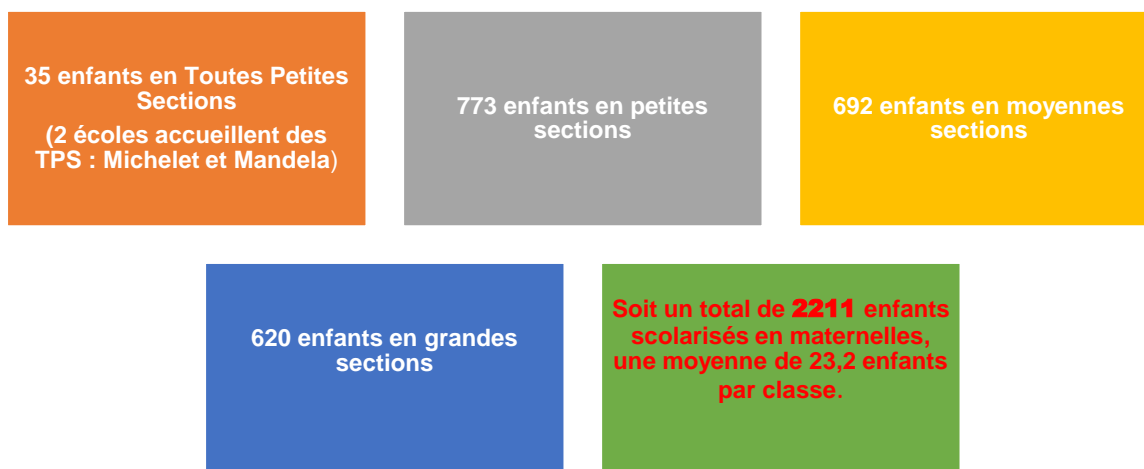
- Les Cités éducatives (Fonds à parts égales par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du Ministère chargé de la ville et du logement)

Préfecture :

- Les Bataillons de la prévention

2 / SAINT-OUEN EN QUELQUES ELEMENTS CHIFFRES

L'effectif de la rentrée 2021-2022 en école maternelle



L'effectif de la rentrée 2021-2022 en élémentaire



On notera 3 classes ULIS – Anatole France, Bachelet, Joliot Curie : **32 enfants**

2 classes UPE2A – Joliot Curie, Victor Hugo, soit **10 enfants**

A la rentrée scolaire 2019, une nouvelle école a ouvert ses portes : l'Ecole Jean de la Fontaine. 19 classes dont 7 classes de maternelles, 2 classes élémentaires, et 2 classes mixtes, soit un total d'environ 400 enfants accueillis.

Pour précision :

⇒ 10 classes de CP- CE1 sont en dédoublement dans les écoles classées REP

⇒ Construction de 4 nouvelles écoles d'ici 2025 :



⇒ Projet de reconstruction ou de rénovation entre 2023 et 2025 :

PAUL LANGEVIN MATERNELLE 20 classes	ANATOLE FRANCE 15 classes - reconstruction ANRU	Frédéric et Irène Joliot curie + maternelle 31 classes
---	--	--

Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat)

2021 - 2022	Ecole maternelle 3-6 ans	Ecole élémentaire 6-11 ans	Ecole primaire (maternelle + élémentaire) 3-11ans	Collèges	Lycées
Nombre d'établissements scolaires	9	9	4	3 + 1 collège intercommunal	2
Nombre de classes	12	12			
Nombre de classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)		3			

Avec l'évolution démographique, les constructions nouvelles, les mutations de certains quartiers, la carte scolaire de la ville de Saint-Ouen doit être révisée pour la rentrée 2022 avec l'arrivée sur le territoire des 3 nouvelles écoles et afin de rééquilibrer les effectifs et de rétablir de la clarté, du sens et de la cohérence dans les établissements d'affectation des enfants.

La ville, en concertation avec l'Education Nationale, propose de décliner 2 temps de mise en œuvre distincts : la mise en place d'une carte scolaire et de périmètres provisoires pour la rentrée 2019 et une carte révisée pour la rentrée 2022.

La carte scolaire provisoire avec l'ouverture de l'Ecole de La Fontaine en septembre 2019 a eu peu d'impact sur l'ensemble de la ville mais elle visait 3 objectifs :

- Proposer un secteur cohérent avec la vision globale des futurs équipements scolaires qui arriveront sur la ville en 2022,
- Alléger la ZAC et prioritairement l'Ecole PEF dont la capacité maximale a été d'ores et déjà atteinte. La zone actuelle attend encore des livraisons de logements dans les mois et années à venir. La ville devra également réintégrer les élèves sectorisés sur PEF qui ont dû être déplacés, faute de place, sur l'école Langevin.,
- Désengorger les écoles maternelles et élémentaires Bachelet dans la perspective de démolition de ces écoles prévue en 2022.

L'effectif des enfants inscrits aux activités périscolaire - Année 2021-2022

STRUCTURE	NIVEAU	ACCUEIL MATINAL	ACCUEIL DU SOIR	MERCREDI
BACHELET	ELEMENTAIRE	115	223	
	MATERNEL	84	128	123
JEAN DE LA FONTAINE	ELEMENTAIRE	72	117	280
	MATERNEL	48	90	87
ANATOLE FRANCE	ELEMENTAIRE	79	137	223
	MATERNEL	54	75	58
VICTOR HUGO	ELEMENTAIRE	137	213	
	MATERNEL	103	171	151
EMILE ZOLA	ELEMENTAIRE	120	224	328 <i>sur Gavroche</i>
	MATERNEL	53	116	101
JOLIOT CURIE	ELEMENTAIRE	154	281	
	MATERNEL	123	193	167
JULES VALLES	ELEMENTAIRE	63	105	277
	MATERNEL	38	63	65
NELSON MANDELA	ELEMENTAIRE	67	107	93


	MATERNEL	48	93	85
PETIT PRINCE	ELEMENTAIRE	118	174	133
	MATERNEL	91	138	107
PEF	ELEMENTAIRE	114	184	146
	MATERNEL	79	126	112
JAURES	MATERNEL	53	91	79
PAUL LANGEVIN	ELEMENTAIRE	108	169	
	MATERNEL	58	87	80
MICHELET	ELEMENTAIRE	96	190	158 sur Chat perché
	MATERNEL	57	110	104
TOTAL	ELEMENTAIRE	1243	2124	1638
	MATERNEL	889	1481	1319
		2132	3605	2957

Pour précision, les accueils de loisirs **Jules Michelet et Nelson Mandela** accueillent des enfants des **Toutes Petites Sections. 20 enfants** sont inscrits sur l'accueil de loisirs Jules Michelet et **15 enfants** sur Nelson Mandela.

Grille des tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires (2020/2021)

TARIFS DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

2020/2021



Si pas de quotient CAF / Mode de calcul

Prendre le 1/12^e de l'ensemble des ressources imposables de l'année (- abattements sociaux) + les prestations mensuelles perçues et diviser ce total par le nombre de parts.

Calcul du nombre de parts :

- Couple ou personne isolée = 2
- 1^{er} enfant à charge (sur la base de la feuille des impôts) = 0,5
- 2^e enfant à charge (sur la base de la feuille des impôts) = 0,5 par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé = 1
- Les enfants non-résidents à Saint-Ouen-sur-Seine se verront appliquer le tarif maximal (tranche 10) quelle que soit le type de prestation.

Quotient CAF		
Tranche	Revenu planchers	Revenu plafond
1	0,00 €	200 €
2	200,01 €	270 €
3	270,01 €	350 €
4	350,01 €	470 €
5	470,01 €	630 €
6	630,01 €	900 €
7	900,01 €	1 300 €
8	1 300,01 €	1 800 €
9	1 800,01 €	2 300 €
10	2 300,01 €	99 999,99 €

Restauration scolaire			
Tranche	Tarif mensuel	PAJ Forfait mensuel	Tarif exceptionnel
1	14,70 €	7,35 €	
2	17,60 €	8,80 €	
3	20,60 €	10,30 €	
4	23,50 €	11,75 €	
5	31,60 €	15,80 €	
6	39,70 €	19,85 €	
7	48,50 €	24,25 €	
8	63,10 €	31,55 €	
9	71,20 €	35,60 €	
10	86,60 €	43,30 €	

Vacances		
Tranche	Tarif accueil de loisirs pendant les vacances (à la journée avec réservation)	Tarif accueil de loisirs pendant les vacances (à la journée sans réservation)
1	2,70 €	4,05 €
2	3,90 €	5,85 €
3	4,50 €	6,75 €
4	5,30 €	7,95 €
5	6,30 €	9,45 €
6	7,60 €	11,40 €
7	9,70 €	14,55 €
8	11,20 €	16,80 €
9	12,90 €	19,35 €
10	14,70 €	22,05 €

6,20 € par jour
FRÉQUENTATION EXCEPTIONNELLE (de 1 à 4 fois par mois) : si votre enfant ne vient que de temps en temps, le tarif unitaire sera de 6,20 € X nb de jours (exemple 6,20 X 3 = 18,60 €).
À partir de 5 fois, c'est le forfait qui est appliqué.

Accueil soir			Étude		Mercredi			
Tranche	Accueil du soir	Tarif exceptionnel (4 max/mois)	Études + Accueil du soir Forfait mensuel	Tarif exceptionnel (4 max/mois)	ENGAGEMENT TRIMESTRIEL Forfait mensuel	Tarif accueil de loisirs à la journée	ENGAGEMENT TRIMESTRIEL Forfait mensuel	Tarif collégiens (jusqu'à 13 ans) 1/2 journée avec repas
1	17,50 €	3,80 €	18,50 €	4 €	6,80 €	2,70 €	4,75 €	1,90 €
2	18,40 €	3,90 €	19,10 €	4,10 €	9,70 €	3,90 €	6,80 €	2,70 €
3	19,40 €	4,20 €	21,30 €	4,60 €	11,70 €	4,50 €	8,20 €	3,15 €
4	20,40 €	4,40 €	22 €	4,70 €	12,80 €	5,30 €	8,95 €	3,70 €
5	21,30 €	4,60 €	32,40 €	6,90 €	15,80 €	6,30 €	11,05 €	4,40 €
6	22,30 €	4,80 €	35 €	7,50 €	19,10 €	7,60 €	13,35 €	5,30 €
7	24,30 €	5,20 €	39,80 €	8,50 €	24,30 €	9,70 €	17 €	6,80 €
8	25,20 €	5,40 €	48,70 €	10,40 €	28,80 €	11,20 €	20,15 €	7,85 €
9	27,20 €	5,80 €	55,90 €	12 €	32,90 €	12,90 €	23,05 €	9,05 €
10	29,10 €	6,20 €	61,10 €	13,10 €	38,10 €	14,70 €	26,70 €	10,30 €

Séjours				
Tranche	Tarif des séjours pendant les vacances scolaires (camps à la semaine)	CHAUMONTEL		
		Veillée	Journées Veillée + Repas	Repas unitaire
1	71,90 €	4,50 €	5,65 €	1,15 €
2	82,20 €	5 €	6,40 €	1,40 €
3	82,20 €	6 €	7,60 €	1,60 €
4	90,40 €	6,50 €	8,30 €	1,80 €
5	98,55 €	7,50 €	10 €	2,50 €
6	98,55 €	8 €	11,10 €	3,10 €
7	107,90 €	8,50 €	12,30 €	3,80 €
8	108,90 €	9 €	14 €	5 €
9	112,45 €	9,50 €	15 €	5,50 €
10	118,00 €	10 €	16,50 €	6,50 €

2^e degré & accompagnateurs : nuitée (avec repas du soir et petit-déjeuner) : 15 €
repas unitaire: 6,50 €

La restauration scolaire :

- Le tarif forfaitaire dépend du quotient familial. Il est applicable à partir de 5 fréquentations mensuelles,
- Pour les fréquentations ponctuelles jusqu'à 4 fois dans le mois, un tarif unitaire est appliqué,

L'étude du soir :

- Un forfait unique "étude+" est facturé chaque mois regroupant l'étude puis l'accueil périscolaire,
- Le forfait est appliqué à partir de 5 fréquentations mensuelles.

L'accueil matinal :

- L'accueil matinal est gratuit pour les familles, si les deux parents travaillent (ou sur demande particulière), et sous condition d'inscription.

L'accueil de loisirs les mercredis / Chaumontel :

- Un engagement trimestriel est prévu à la journée / demi-journée avec ou sans repas, permettant aux familles de bénéficier d'un tarif préférentiel,
- Un tarif unitaire est appliqué pour les fréquentations ponctuelles à la journée / demi-journée avec ou sans repas,
- Un tarif à la journée et/ou demi-journée.

L'accueil de loisirs pendant les vacances / Chaumontel :

- Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée ; la facturation est calculée selon un tarif unitaire journalier,

Enfants en situation de handicap :

- Une tarification est exceptionnellement proposée pour l'accueil des enfants en situation de handicap sur la base de 40% du tarif en fonction du quotient de la famille ; elle est appliquée de façon unitaire, en fonction du programme d'accueil de chaque enfant.

Depuis septembre 2021 :

Annulation des réservations de l'accueil de loisirs pour les périodes de vacances.

Pour les activités scolaires : **Les séances sont encadrées par les ETAPS ou des éducateurs sportifs vacataires.** Les interventions organisées sur le temps scolaire ont pour objectifs premiers l'initiation et l'apprentissage.

Trois types d'activité sont proposés : L'apprentissage de la natation et du patinage sur glace, la pratique des APS dans les gymnases.

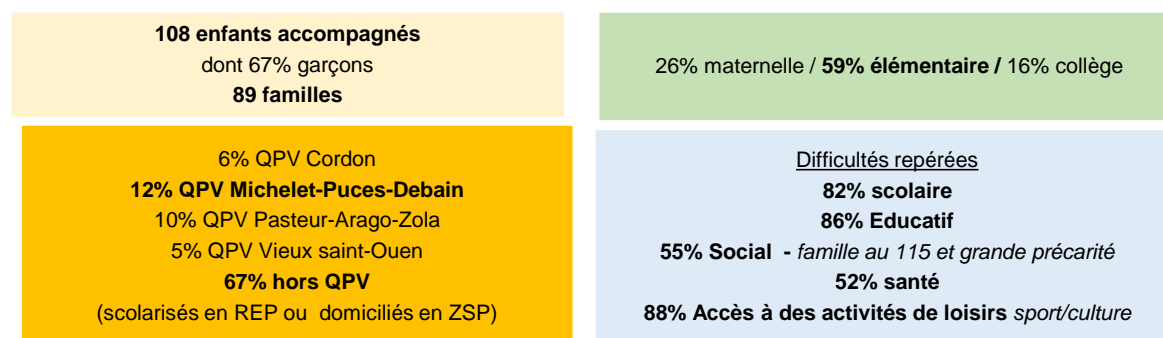
Les séances et les dispositifs encadrés par du personnel et/ou des bénévoles d'associations sportives : Les classes de découverte et le cross des écoliers.

Pour les activités périscolaires en accueils de loisirs : Les séances de piscine, les parcours découvertes en éveil sportif en direction des maternelles.

En lien avec les accueils de loisirs : Les ateliers multisports

Les enfants suivis par le Programme de Réussite Educative – Année 2021-2022

Photographie des enfants accompagnés par le Programme de Réussite Educative au 31/04/2022



Ateliers du Programme de Réussite Educative : Créations théâtrales, sport, parler lire écrire, découverte artistique avec les parents, bien manger à petit prix, orthophonie, découverte ludothèque

Ateliers avec les partenaires : DEMOS sur 3 ans - Direction de la Culture, Jeu de peindre – Association contrat de ville, Stage sportif – Service des sports, Récréation – Mains d'œuvres, Mathéâtre – association contrat de ville, Révisions ludiques – Service Jeunesse, Sorties – association Jeunesse Feu vert, Séjours - Association ERA

Accès aux vacances et loisirs ludoéducatifs – 11/17 ans

- **456 jeunes inscrits dans les antennes**
- **243 départs en séjour**
- 9 temps forts et mise en place d'actions de solidarité (maraudes)
- Parlons jeunes : Justice climatique
- Journée : droits de l'enfant – 20 novembre 2021

Orientation et stages

- **Parcoursup : 90 jeunes accompagnés**
- Accompagnement de **30 élèves de classe ULIS et SEGPA** pour la recherche de stage
- **152 positionnements d'élèves au sein des services municipaux**
- **157 positionnements d'élèves auprès d'entreprises partenaires**

Persévérance scolaire

- **ACTE : 51 jeunes accueillis**
- **Parcours : 14 jeunes accompagnés** dans le cadre de Parcours
- **Destination succès : 95 jeunes accompagnés à l'année**
- Lauréats scolaires : **533 lauréats récompensés**
- **Accueil de loisirs studieux : 142 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement (été 2021) +139 jeunes depuis la rentrée 2022**
- Intervention auprès d'un groupe classe d'élèves en situation de décrochage scolaire

3/ ELEMENTS DE CONTEXTE

L'éducation est au cœur du projet politique de la ville et doit favoriser la réussite des enfants dans leur parcours éducatif. Chaque enfant doit avoir les meilleures armes en mains pour dessiner son futur. C'est dans cette optique que la mise en place de ce Comité Consultatif Enfance Jeunesse Education a été proposé et voté au Conseil municipal du 14 décembre 2020. Il permettra de créer de la transversalité, d'évoquer tout sujet relatif à l'éducation et d'échanger sur différents thèmes. C'est un outil de concertation et de co-construction avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Cette instance, composée de parents d'élèves et de représentants de l'ensemble de la sphère éducative de la ville fera également office de Comité de Pilotage du nouveau PEDT et les groupes de travail permettront d'alimenter celui-ci.

La ville a mis en place prioritairement des groupes de travail, notamment sur la sectorisation, la carte scolaire ainsi que la refonte du règlement intérieur des activités périscolaires.

La nouvelle sectorisation se veut une première étape de la refonte totale de la répartition scolaire qui sera effective à la rentrée 2023, avec l'ouverture de 3 nouvelles écoles : Village olympique, Ernest-Renan, Rue Bauer. En vue d'accompagner la dynamique démographique et de mieux projeter la ville dans la décennie à venir, l'équipe municipale souhaite remettre de la cohérence sur la répartition scolaire en proposant une nouvelle répartition qui s'appuie sur le triptyque suivant :

⇒ Simplifier :

- Assurant le suivi des fratries et la continuité pédagogique,
- Mettre fin aux doubles secteurs maternel et élémentaire,
- Réduire la distance domicile école

⇒ Anticiper :

- La montée des effectifs et les équilibrer dans les écoles,

- Tenir compte des projets de construction et de rénovation programmés
- ⇒ Concerter :
- Poursuivre la concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, notamment les parents,
 - Co construction d'une sectorisation équilibrée

D'autres groupes de travail sont actuellement en "chantier" et/ou en réflexion :

- Soutien scolaire et psychologique,
- Sensibilisation aux inégalités filles / garçons,
- Les écrans et ses dangers / le harcèlement scolaire,
- L'accompagnement au développement physique / la nutrition,
- L'apprentissage de la lecture / non lecteur,
- La continuité pédagogique entre le temps scolaire et les différents temps périscolaires,
- Les enjeux environnementaux,
- La passerelle primaire / secondaire

La gouvernance du PEDT

La gouvernance du PEDT implique la mobilisation de plusieurs directions. Cependant, c'est à la Direction Education et Enfance rattachée à la Direction Générale Adjointe Vie Locale et Educative qu'a été confié le pilotage du nouveau PEDT.

L'organisation de la gouvernance du PEDT

- Nomination d'un référent technique : Un référent technique est nommé et identifié par l'ensemble des acteurs éducatifs pour le suivi des projets sur la durée du nouveau PEDT. En collaboration avec l'Elue en charge des questions scolaires et périscolaires, il a pour mission de veiller à la mise en œuvre des actions et à la qualité des activités proposées.
- Création d'un Comité de pilotage : Le comité de pilotage, à l'initiative du Maire, réunit l'ensemble des acteurs éducatifs locaux intervenant dans la vie de l'enfant. Il détermine les objectifs éducatifs du projet, il élabore l'état des lieux des besoins des enfants et les ressources du territoire. Il est représentatif de la communauté éducative (élus, enseignants, responsables des équipes ACM, familles, etc...).
- A ce titre, un cadre définissant les modalités de pilotage sera préconisé et déterminant pour la réussite des actions à mener (fréquence, préparation, animation et compte rendu des réunions, mise en place des groupes de travail par thématique, évaluation des actions, etc...).

La démarche éducative

- Avec les Elus, l'ensemble des directions impliquées dans la réflexion et la mise en œuvre des actions éducatives s'engage à agir et à renforcer leurs activités pour le bien-être de tous les enfants et les jeunes du territoire.
- Pour ce faire, la collectivité peut poursuivre son adhésion dans les différents dispositifs de contractualisation dans lequel elle est inscrite, tel que : le contrat de ville (ACTE, PRE, Sport dans la ville,...), le contrat local de santé, le contrat local d'éducation artistique (CLEA), mais aussi le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), le projet territorial d'éducation artistique (PTEA), réseau d'éducation prioritaire (REP), etc...

4 / LES PARTENAIRES

Parents, écoles, ALSH, associations, acteurs de l'éducation populaire, de l'accompagnement à la scolarité, de la réussite éducative, du médico-éducatif, de l'orientation, etc., les partenaires éducatifs ont des spécificités qui les distinguent. Cette diversité est une richesse dès lors qu'elle est identifiée, comprise et acceptée par chacun des acteurs.

La complémentarité des approches permet d'élargir la palette des regards portés sur l'enfant ou le jeune et aide celui-ci à trouver sa place, à construire sa personnalité, à s'épanouir.

Dans l'articulation des activités éducatives proposées en périscolaire avec les projets mis en œuvre sur le temps scolaire, il sera recherché leur cohérence et une continuité éducative.

LES SERVICES MUNICIPAUX

Direction Education et Enfance

- Service Vie de l'Enfant
- Service Vie scolaire
- Unité Gestion de Ressources
- Programme de Réussite Educative
- Vacances
- Petite enfance : Crèches municipales / Les 2 Relais d'Assistantes Maternelles

Direction des sports

- Animation et Education

Direction de l'Action culturelle

- Conservatoire musique, danse et théâtre
- Centre culturel des sciences et des arts : Beaux-Arts / Sciences et Techniques
- Archives et valorisation du patrimoine

Direction Grands projets et ville durable

- La Serre pédagogique Wangari

Direction Jeunesse

- Insertion dans la vie active
- Maintien et remobilisation scolaire
- Animation sociale et citoyenne

Direction Politique de la ville et animation du territoire

- Maisons de quartier
- Vie associative
- Droit des femmes
- Point justice
- Politique de la ville

Direction de la Santé

- Mission Handicap
- Contrat Local de Santé
- Médiation santé
- Conseil local de santé mentale
- Animations seniors

Prévention et sécurité

- Prévention de la délinquance

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Culturel :

- Plaine Commune, les médiathèques
- Espace 1789

Petite enfance :

- Conseil Départemental de Seine Saint-Denis

Education nationale + Associations de parents d'élèves :

- Ecoles primaires et élémentaires
- Etablissements du second degré

Associations :

- Prévention spécialisée : Fondation Jeunesse Feu vert
- Associations de parents d'élèves
- + associations de jeunesse et d'éducation populaire, associations sportives, culturelles, artistiques et scientifiques à fort rayonnement au niveau du territoire

Institut Médico Educatif Ambroise Croizat (IME) : Etablissement pour enfants et adolescents handicapés.

La Maison de la Mère et de l'Enfant Colette Coulon : Etablissement pour jeunes filles mineurs avec enfant

Enfants et jeunes : Des représentants des écoles et collèges / enfants et jeunes des accueils de loisirs et du service jeunesse.

5 / PERIMETRE D'AGES DU PEDT3

Afin de faciliter les passerelles pour les enfants des grandes sections de maternelles et les accueils de loisirs maternels, notamment les Toutes Petites Sections, le PEDT3 tiendra compte de ce paramètre.

LE PERIMETRE D'AGES DU PEDT3 CONCERNERA LES ENFANTS DE 2 ANS ET DEMI A 17 ANS.

6 / LES PRINCIPAUX ACTEURS EDUCATIFS MUNICIPAUX

LE SERVICE VIE DE L'ENFANT - PERIMETRE D'AGE : 2 ANS ET DEMI/ 12 ANS

Présentation du service

Le Service Vie de l'Enfant, rattaché à la Direction Éducation et Enfance, est un des services municipaux le plus conséquent de la ville. Il a à sa charge la gestion de l'ensemble des activités périscolaires, les accueils de loisirs, la restauration ainsi que l'entretien des locaux.

Il a également à sa charge le personnel communal intervenant dans l'ensemble des établissements scolaires et périscolaires : 17 directeurs (trices), 12 directeurs (trices) adjoints (tes) et plus de 260 animateurs (trices) titulaires, contractuels, vacataires ou saisonniers composent les équipes pédagogiques.

L'équipe administrative est composée de 6 professionnels qui travaillent par binôme. Celle-ci a en charge la gestion RH des équipes pédagogiques et techniques, la comptabilité, le suivi budgétaire du service, la gestion des commandes de repas auprès du Syrec, le suivi concernant la restauration.

Le personnel administratif a également en gestion le suivi des dérogations sollicitées par les familles, des réservations des vacances et des séjours à la semaine, des Protocoles d'Accueil Personnalisé, et les déclarations DDSCS.

L'équipe de direction est composée de 4 coordinateurs de secteurs - coordonnateurs territoriaux qui gèrent les équipes pédagogiques et techniques, d'une responsable administrative et financière technique et d'une coordinatrice - coordonnatrice des projets transversaux. Le service est mené et dirigé par un Responsable de service.

Outre la gestion des accueils de loisirs maternels et élémentaires, une ludothèque est également rattachée au Service Vie de l'Enfant ainsi qu'un centre de vacance dans le département du Val d'Oise, le Château de Chaumontel.

Les orientations éducatives

Le Service Vie de l'Enfant a pour objectif de proposer des activités à l'ensemble des enfants de la ville en défendant des principes de mixité sociale, de sociabilité et d'autonomie en proposant des activités de loisirs qui favorisent le plaisir de l'apprentissage.

Les conditions de réussite du projet éducatif du Service Vie de l'Enfant sont de :

- Mettre l'enfant en capacité de faire des choix éclairés sur ce qu'il souhaite,
- Systématiser la création de partenariat entre les acteurs éducatifs,
- Renforcer l'implication, la communication et l'information des familles,
- Réussir à constituer des équipes stables, formées et disposant d'une diversité suffisante de profils professionnels,
- Favoriser la diversité des activités proposées,

- Permettre l'ouverture des enfants sur les richesses de leur territoire et de celles à proximité.

Les orientations éducatives du Service Vie de l'Enfant font l'objet d'un document qui a vocation à être actualisé chaque année et qui est donc évolutif. Ce document fait office de projet éducatif décliné par les équipes en projets pédagogiques adaptés à la spécificité de chacun des accueils de loisirs de la ville.

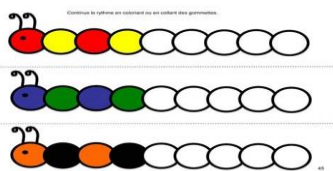
Les orientations pédagogiques du service Vie de l'Enfant :



Service incontournable dans la mise en place du Projet Educatif Territorial, le Service Vie de l'Enfant impulsera sa propre démarche éducative en direction du public des accueils de loisirs. Il sera garant du travail de transversalité et de collaboration avec l'ensemble des services municipaux, l'Education nationale, les associations locales et les institutions.

Il permettra d'œuvrer, dans une démarche de coéducation, à une continuité et à une cohérence éducative en plaçant l'enfant au centre de toute action.

L'accueil des enfants en accueil de loisirs maternel / les Toutes Petites Sections



L'un des principaux objectifs pour l'accueil des jeunes enfants est de permettre et de faciliter une intégration progressive entre les différents milieux éducatifs. Afin de faciliter cette intégration et permettre une adaptation plus sereine pour les enfants, des passerelles peuvent-être organisées entre les crèches et les petites sections de maternelle. De même, pour les grandes sections, des visites à l'accueil de loisirs élémentaire sont mises en place avec les groupes d'enfants. Ces

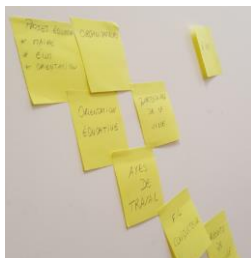
visites ont pour objectif de familiariser les enfants et de faciliter un passage apaisé et sécurisant pour les enfants. Une attention particulière est portée sur les enfants des Toutes Petites Sections qui ont encore un grand besoin de sécurité affective et de repères dans le temps et dans l'espace.

Les activités pédagogiques avec ces enfants sont particulièrement axées sur la mobilisation du langage dans toutes ses dimensions, la manipulation et toute activité sensorielle. La socialisation est également très importante, notamment pour des enfants n'ayant jamais connu de structure collective.

Des modalités d'accueil particulières sont pratiquées sur les deux structures de loisirs accueillant des TPS (Nelson Mandela et Jules Michelet). L'accueil des très jeunes enfants demande une adaptation des structures de loisirs en réponse à leurs besoins et leurs particularités. Les enfants déjeunent à part afin d'être au calme et de limiter l'accroissement de la fatigue des enfants. L'utilisation des locaux et mobiliers adaptés sont partagés entre l'école et l'accueil de loisirs. Les horaires d'accueil sont adaptés et souples pour les familles. Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 5 enfants.

Dans le cadre du PEDT3, le travail de passerelle est à poursuivre et à accentuer, notamment en partenariat non seulement avec les crèches, mais également un travail avec les 2 Relais d'Assistantes Maternelles existants dans la ville. Des formations, mutualisation et échanges de bonnes pratiques professionnelles seront proposées aux équipes pédagogiques en lien avec les crèches, la PMI et l'inspecteur DDCS en charge des enfants de moins de 6 ans.

Renforcement des équipes - Formation des personnels éducatifs



Le Service Vie de l'Enfant s'attache à la formation continue des équipes. Des actions internes sont mises en place. Le soutien de partenaires permet toujours d'améliorer le contenu des actions et d'assurer une meilleure intervention éducative. La formation des équipes permet également de s'inscrire dans une démarche plus systématique de projet, plutôt que de planification d'activités.

Une démarche éducative auprès des équipes d'animation a été entreprise en 2019. Plusieurs temps de travail, dont 1 séminaire, ont été mis en place. Un bilan a donné lieu à des perspectives et à une volonté des équipes de s'inscrire dans une démarche de projet. Plusieurs formations en intra sont proposées :

secourisme, incendie, techniques d'animation musicale, expression corporelle, arts plastiques, marionnettes, techniques d'animation scientifique, prévention autour des réseaux sociaux et internet avec l'association e.enfance, etc. La direction du Service prévoit l'organisation régulière de "séminaires", au moins 2 par an. Ces temps de travail permettent de faire monter en compétences les équipes pédagogiques et de revisiter leurs pratiques ; d'autre part, ils permettent d'insuffler une dynamique de groupe et de redonner de la cohésion au travail des équipes.

Chaque année, des formations diplômantes sont proposées aux directeurs d'accueils de loisirs, notamment le BPJEPS ; plusieurs Brevets et formations qualifiantes sont également validés par les équipes :

- BAFD, BAFA,
- Surveillant de baignade,
- PSC1,
- Sécurité incendie, manipulation des extincteurs,
- Formation HACCP,
- Formation sécurité,
- Formation sentinelle, etc.

Des rythmes adaptés aux enfants - Organisation de plages d'accueil permettant la meilleure adaptation aux besoins des enfants

L'ensemble des organisations des activités périscolaires et extrascolaires a été revu dans le souci d'harmoniser les horaires en élargissant les amplitudes d'activités mais également en revenant sur le principe d'horaires à la carte. Cela permet aux enfants de disposer d'un temps dédié à des activités éducatives de qualité qui correspondent à leur rythme de journée et non aux aléas d'emplois du temps des parents.

Le nouveau règlement intérieur du périscolaires et extrascolaire a été approuvé par délibération du 8 juillet 2021 (DL/21/110).

Les différents temps d'accueil public dans les structures sont les suivants :

Accueil matinal :

- 7h30 à 8h10 dans les accueils de loisirs maternels pour les maternels et les élémentaires, les enfants sont accueillis par des animateurs du service Vie de l'Enfant,
- Cet accueil matinal est gratuit.

Accueil du soir :

- 16h15 pour la sortie de l'école ou 17h45 pour la sortie de l'étude,
- 18h30 dans l'accueil de loisirs rattaché à l'école de votre enfant,
- Afin d'assurer la bonne qualité des activités pédagogiques et d'éviter les multiples allées et venues au sein des accueils de loisirs, les parents peuvent venir chercher leur enfant au moment de la fin des classes à 16h15 et entre 17h30 et 18h30,

Les études surveillées de 16h15 à 17h45 + accueil du soir de 17h45 à 18h30 : pour les élèves du CP au CM2, les études surveillées sont organisées dans les écoles par les enseignants ou par des personnels qualifiés. Après l'étude, à 17h45, les enfants peuvent être gardés par des animateurs dans les écoles jusqu'à 18h30.

Mercredis et vacances scolaires : 7h30 à 18h30 selon la temporalité suivante :

- 7h30-9h30 ou de 13h à 13h30 : accueils des enfants en journée ou en demi-journée (émargement des parents). L'accueil du matin comprend le repas du midi ;
- 9h30-11h45 et de 14h à 16h30 : Activités
- 16h30-18h30 : Accueil des familles
- Les parents peuvent venir chercher leur enfant entre 13h et 13h30 et/ou entre 16h30 et 18h30

La pause méridienne : 11h45 à 13h30

La pause méridienne est placée **sous la responsabilité du Directeur de l'école** (sauf écoles élémentaires Paul Langevin, Alexandre Bachelet, Joliot Curie placées sous la responsabilité du directeur adjoint de l'accueil de loisirs). Cette responsabilité implique que l'organisation générale de ce temps est coordonné par les directeurs d'école : organisation des repas, activités proposées, gestion des personnels (surveillants de cantine, enseignants, AVS).

Dans les écoles élémentaires, des activités sont proposées, mises en place et encadrées par des animateurs du Service municipal Vie de l'Enfant. La gestion de ces équipes d'animateurs et des activités proposées sur ce temps revient aux directeurs (trices) adjoints (tes) des accueils de loisirs. Les directeurs des écoles travaillent conjointement avec les directeurs adjoints des accueils de loisirs pour impulser les activités à proposer aux enfants qui déjeunent à la restauration scolaire.

Dans les écoles maternelles, la responsabilité et la gestion des équipes encadrantes de la pause méridienne revient au directeur de l'école. Du personnel vacataire du Service Vie de l'Enfant peut être mis à disposition auprès du directeur (trice) de l'école pour compléter ses équipes.

La conduite de projets pédagogiques dans chaque structure

Dans chacune des structures d'accueils de loisirs de la ville, les directions mettent en œuvre les objectifs éducatifs du Service Vie de l'Enfant dans un projet pédagogique, élaboré en concertation avec les personnes qui assurent l'animation de ces accueils. Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis. Il prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

Le projet pédagogique définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci. Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

Il précise notamment :

- La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;
- La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
- Les modalités de participation des mineurs ;
- Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
- Les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs est communiqué aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers ainsi qu'au personnel de l'accueil de loisirs.

La protection de l'enfance



La ville de Saint-Ouen-sur-Seine est engagée depuis des années sur toutes les questions liées à la protection de l'Enfance. L'intérêt supérieur de l'Enfant est au cœur des orientations éducatives de la commune.

Cette volonté éducative est directement inspirée de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sur laquelle la ville s'appuie pour la réalisation de projets ambitieux au sein de ses accueils de loisirs. Les activités proposées au sein des accueils de loisirs de la ville sont respectueuses des âges des enfants, de leur capacité de choix et de leur autonomie. Les accueils de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine ne sauraient être que des modes de garde

et s'appuient donc sur des principes fondamentaux couvrant l'ensemble des droits civils, sociaux, culturels et politiques des enfants.

- Primauté du rôle de la famille
- Protection de l'enfant contre toutes les formes de violence
- Préservation de l'enfant contre toute atteinte à sa dignité
- Droit à un niveau suffisant pour permettre son épanouissement physique et mental
- Droit à la liberté d'expression et de pensée
- Droit à la santé, à l'éducation et aux loisirs

Le service Vie de l'Enfant impulse une démarche éducative en direction des enfants qui fréquentent les accueils de loisirs en travaillant en transversalité avec les autres services municipaux et les acteurs éducatifs implantés sur la ville. Il s'agit clairement de favoriser le développement des potentialités individuelles de chacun fondées sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de tolérance et de générosité, en complémentarité avec l'école et la famille.

La direction du service particulièrement au respect des principes de laïcité, de mixité entre les garçons et les filles et plus généralement à l'ensemble des principes républicains qui sont nécessaires à l'épanouissement culturel et social des enfants. Elle est également très attentive à la constitution des équipes de direction et d'animation ainsi qu'à la qualité des recrutements.

Tout citoyen a le devoir de signaler un enfant en danger (art 223-6 du code pénal).

Les équipes de direction et d'animation du service Vie de l'Enfant travaillent en contact direct avec les enfants et les familles et peuvent donc être les premiers pour identifier une situation de danger ou à risque. Il est constamment rappelé le rôle de l'animateur, et plus précisément assurer la sécurité physique, affective et morale de l'Enfant.

L'animateur est à l'écoute des besoins des enfants et se soucie de leur bien-être. Il prend en compte la personnalité de chacun et propose des activités variées pour permettre aux enfants de s'ouvrir aux autres et au monde qui les entoure.

Il doit donc faire preuve de bienveillance dans son attitude ou son comportement. L'animateur doit donc proposer un cadre de vie où l'enfant aura une place reconnue, où l'on tiendra compte de ses besoins et où il se sentira respecté, estimé et en sécurité.

Les animateurs doivent être conscients que certains actes peuvent être considérés comme maltraitants, à savoir :

- Négliger, ignorer ou singulariser un enfant parce qu'il est différent,
- Faire subir des humiliations, utiliser un vocabulaire visant à dévaloriser un enfant,
- Imposer des rythmes ou des activités inadaptés,
- Forcer à faire des activités contre le gré des enfants,
- Prendre ou laisser prendre un enfant pour cible et le persécuter par des moqueries ou des brimades,
- Créer une ambiance de peur, voire de terreur vis-à-vis des enfants,
- Exercer une autorité exagérée en criant ou en menaçant de punition un enfant,
- Instaurer un climat ambigu ou adopter un langage ou un comportement déplacé vis-à-vis des enfants.

L'animateur doit aussi connaître la distinction faite entre un enfant "à risque" et un enfant "en danger".

Enfant à risque : C'est un enfant qui connaît des conditions d'existence qui risquent de compromettre sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation, son entretien ou son développement physique, affectif, intellectuel et social. Ce enfant ne sera pas pour autant maltraité.

Enfant en danger : C'est un enfant qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, d'abus sexuels ou de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique ou psychologique.

Grâce à la relation de confiance et de respect établie avec les enfants, les animateurs pourraient être des interlocuteurs privilégiés pour ces publics.

Des lors, le rôle du service Vie de l'Enfant, en concertation avec les professionnels, consiste à intervenir en sollicitant la Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes (CRIP) afin de signaler les situations d'enfant en danger ou à risque.

L'accueil des enfants en situation de handicap



Des enfants en situation de handicap ont toujours été accueillis au sein des accueils de loisirs de la ville. La Convention Internationale des droits de l'enfant ainsi que les lois successives, notamment celle de 2005, ont permis de rappeler le droit des enfants en situation de handicap à être accueillis en structure et à l'école. **Les Protocoles d'Accueil Personnalisé** ont été mis en place à partir de l'année 2009. De plus en plus d'enfants en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire. **3 classes ULIS** existent à Saint-Ouen sur Seine. La proximité avec les accueils de loisirs a permis des **inscriptions croissantes** au sein des structures de loisirs.

La politique volontariste de la ville en matière d'accueil de ces enfants et du travail effectué avec la Mission handicap de la ville a donné lieu à un renforcement des équipes d'animateurs, à un accueil progressif de ces publics et à une collaboration avec le Centre Médico Psychologique.

Des **formations pour les animateurs et tous les personnels** de la ville qui encadrent des enfants sont proposées et organisées avec les services concernés par la santé, sur demande.

Les Projets d'Accueil Individualisé (P.A.I) sont mis en place lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies), nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence). Hormis les aménagements prévus dans le cadre des P.A.I, la scolarité de l'élève se déroule dans des conditions ordinaires. L'original du P.A.I est adressé aux directions des écoles et une copie est transmise à tous les partenaires municipaux, notamment le Service Vie de l'Enfant pour accueillir l'enfant dans les accueils de loisirs.

Le Protocole d'Accueil Personnalisé (P.A.P) permet de définir une organisation afin de proposer un accueil adapté correspondant au mieux aux besoins de l'enfant dans les accueils de loisirs. Ce protocole est construit conjointement avec la famille, le directeur de l'accueil de loisirs et le coordinateur de secteur ainsi que les professionnels de santé. Les familles sont reçues pour échanger sur leur souhait. A l'issue de cette rencontre, il est déterminé avec le directeur de l'accueil de loisirs des adaptations propres à l'accueil de chaque enfant concerné. Une évaluation régulière est proposée entre la famille et l'équipe d'animation pour permettre une évolution du protocole.

Concernant cet axe du PEDT3, l'accueil et l'inclusion des enfants porteurs de handicap seront à accentuer et à renforcer, notamment dans la pratique des activités sportives et culturelles. Des échanges de pratiques ainsi que des formations seront proposées. Le renforcement des effectifs pour les structures accueillant plusieurs enfants en situation de handicap sera à envisager. Un animateur référent et volontaire qui sera un repère pour l'enfant mais aussi le lien avec les différents partenaires, permettra un meilleur suivi dans la prise en charge de ces enfants. La création d'un outil pour les personnels municipaux et les acteurs associatifs susceptibles d'accueillir des parents d'enfants en situation de handicap a été proposée pour permettre un partage de connaissance des dispositifs et professionnels.

SOUTIEN DE LA MUNICIPALITE AUX PROJETS DES ENSEIGNANTS

Chaque année, la municipalité soutient et subventionne certains projets que les enseignants souhaitent mettre en place avec leur classe. Ces projets peuvent être culturels, artistiques, sportifs, en lien avec le programme scolaire : projets de séjours, Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatifs (PACTE), projets d'écoles et autre projet d'enseignants.

21 classes (ou écoles) d'écoles maternelles subventionnées,

18 classes ou écoles élémentaires subventionnées

Soit environ 3000 enfants concernés par ces aides aux projets

(Exemples de projets : lecture et science, jardin pédagogique, théâtre, éveil musical et corporel, voyage autour des rythmes, danse contemporaine, l'art et l'environnement, etc.)

Anglais à l'école : 27 classes de CM1/CM2 de concernées, 10 écoles

Plan lecture avec l'AFEV : 5 classes concernées (2 CP, 2 GSM, 1 classe UP2A)

Orchestre à l'école avec le Conservatoire (subventionné exclusivement par la ville) : 1 classe de CM2

Dumistes : 45 classes musique et/ou danse - 42 projets différents soit **850 élèves** dans les écoles

Ecole et numérique :

- Dans le cadre du déploiement des technologies de l'information et de la communication dans les écoles, la ville de Saint-Ouen-sur-Seine lance un projet de **déploiement d'écrans numériques interactifs (ENI)**. Ce projet soutient la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles primaires et élémentaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base : Tableaux Numériques Interactifs, chariots, bornes WI FI, PC, tablettes, etc. Sur l'année scolaire 2021-2022, c'est **66 classes supplémentaires qui seront équipées**.
- Par ailleurs, la ville finance un service **d'Environnement Numérique de Travail (ENT)** qui fournit des outils pédagogiques, collaboratifs et de communication utilisés par les enseignants, élèves, parents et personnels non enseignants. **Environ 375 enseignants + les équipes pédagogiques des accueils de loisirs de la ville ont été formés.**

Les classes de découverte : Depuis 1954, la municipalité permet aux enfants de la ville de partir en classe de découverte. Les séjours constituent souvent la 1^{ère} séparation avec le milieu familial. L'apprentissage de la vie en collectivité constitue un moment privilégié pour l'apprentissage de l'autonomie, de notions de sécurité, des respects de règles de vie en communauté et de nouvelles pratiques sportives.

Depuis cette année, les enseignants ont la possibilité de choisir de partir en classe de neige, en classe verte ou en classe de mer. **Tous les élèves de CM2 et de double niveau bénéficient de ces classes de découverte de 12 jours.** En plus des tarifs en lien avec le calcul du quotient familial, la ville met tout en œuvre pour que les séjours soient accessibles à toutes les familles.



Pour l'année scolaire 2021-2022 :

28 classes qui ont pu bénéficier de ces séjours

Dont 19 classes de CM2 et 10 classe de double niveau

Soit environ 492 enfants

LA LUDOTHEQUE DU CHAT PERCHE

La Ludothèque a pour objectif principal de favoriser la pratique du jeu pour faire reconnaître son importance, tant son rôle éducatif, que son rôle social et culturel. Elle est avant tout un lieu de sensibilisation à l'importance du jeu dans le développement harmonieux de l'enfant. C'est un lieu propice d'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilisation. Le rôle éducatif est d'offrir aux enfants et aux jeunes toutes les possibilités d'épanouissement de leurs activités ludiques. Son rôle social est de combattre les inégalités en matière d'accessibilité au jeu. La ludothèque donne en effet à tous les enfants les mêmes chances de s'épanouir par le jeu et essaie de proposer la découverte d'une grande diversité de jeux. Pour favoriser les échanges, l'esprit associatif et les rencontres par l'intermédiaire du jeu, la ludothèque propose des espaces favorables à la socialisation, des lieux ouverts aux différences afin d'encourager l'intégration et la reconnaissance de l'autre. **L'équipe forme également tout professionnel qui en fait la demande.**

La Ludothèque du Chat Perché accueille tous les publics de la ville. Elle développe des partenariats aussi bien avec des services de la ville comme le Programme de Réussite Educative, les accueils de loisirs, le Service Jeunesse ou les RAM qu'avec les partenaires institutionnels (médiathèque de Plaine commune, l'IME). Elle travaille aussi bien sur la notion de parentalité que sur l'accueil des enfants en situation de handicap.

Des activités sont proposées en lien avec les actions de la médiathèque. Des temps de formation sont mis en place avec les bibliothécaires afin que chacun puisse être en mesure de mener les jeux auprès du public. La Ludothèque est intervenue principalement les samedis et les vacances scolaires sur différentes thématiques : Halloween, La fête du printemps, l'Egalité fille/garçon, etc.

Des jeux pour la pause méridienne des collèves sont prêtés et la sélection s'effectue avec les animateurs jeunesse. Des formations jeux sont également dispensées aux équipes du Cap'J, souvent avant l'été.

Par ailleurs, **l'équipe est mobilisée chaque été pour proposer des animations hors les murs.** L'équipe se forme elle-même régulièrement dans les domaines dans lesquels elle manque de compétence. Elle participe régulièrement à la journée des Editeurs de jeux (3 à 4 fois par an).

Actuellement, il n'y a pas de prêt de jeu. Un règlement intérieur stipulant les modalités est actuellement à l'étude.

LE SERVICE JEUNESSE – PERIMETRE D'AGE : 11/25 ANS

Le Service Jeunesse permet aux jeunes d'accéder à des loisirs éducatifs, faciliter l'accès aux loisirs, à la culture, aux sports, favoriser la participation active des jeunes, développer des actions d'éducation à la citoyenneté. 3 pôles composent le service jeunesse de la ville.

⇒ **Animations Educatives Sociales et Citoyennes** : dédié aux jeunes âgés de 11 à 17 ans, ce pôle propose des activités et des séjours. 3 antennes accueillent les jeunes audoniens : le Cap'J au centre-ville, deux antennes de quartiers, sur Michelet Debain et Arago-Zola.

⇒ **Maintien et remobilisation scolaire** : ce pôle dispose du dispositif Acte – Accueil des Collégiens Temporairement Exclus et d'un outil expérimental : le parcours de remobilisation scolaire. Ces dispositifs permettent de prévenir le décrochage scolaire, d'accompagner et de soutenir des élèves exclus sans se substituer aux dispositifs de droits communs.

⇒ **Insertion dans la vie active** : pôle dédié aux 13/30 ans, il dispose d'un Bureau Information Jeunesse labellisé et d'un référent "stages scolaires" (placement dans les services de la ville). Les informateurs jeunesse, chargés d'insertion sociale et professionnelle, accueillent, informent, renseignent, orientent, accompagnent et aident les jeunes dans leurs démarches et parcours d'insertion. Lieu incontournable pour toute information et tout renseignement pour les jeunes, les parents et les professionnels.

LA DIRECTION DES SPORTS

La Direction des sports de la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine a pour mission principale de contribuer au développement de l'offre sportive locale par la mise à disposition des équipements municipaux et le soutien des acteurs de la vie sportive dans leurs projets de développement. **Elle participe également à l'éducation physique et sportive des jeunes de la Ville en intervenant sur les temps scolaires, périscolaires ainsi que pendant les vacances.**

Dans le cadre scolaire : Accompagnement pédagogique en complément de l'action conduite par les enseignants pour les élèves du premier degré dans les disciplines suivantes :

- Natation,
- Patin à glace,
- Activités sportives terrestres.

Organisation en parallèle des **classes de découverte en lien avec le milieu associatif** et du **Cross des écoliers** qui se déroule chaque fin d'année scolaire.

Sur le temps périscolaires et les vacances : Encadrement des ateliers multisports pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire, après la classe, de 16h15 à 18h15.

Animation de séances de basket tous les mercredis après-midi pour les adolescents,

Programmation de stages sportifs pour les enfants âgés de 10 à 13 ans pendant les vacances scolaires.

Des actions sont par ailleurs déployées en partenariat avec les services de la Ville :

- Petite enfance – Activités de motricité pour les enfants âgés de 18 mois à 3 ans,
- Enfance – Séances d'éveil sportif et de motricité avec les enfants inscrits dans les accueils de loisirs maternels,
- Vie des quartiers – Gym d'entretien adulte à la maison de quartier Pasteur,
- Séniors – Gym d'entretien et séances d'aquagym,
- Santé – Exercices physiques adaptés pour les patients atteints d'une affection longue durée inscrits au sein du dispositif ASALEE.

LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Le Programme de Réussite Éducative vise à accompagner les enfants de 2 à 16 ans et leurs familles dans une dynamique de changement lorsqu'une fragilité passagère ou durable apparaît (enfants principalement issus des quartiers prioritaires de la ville ou scolarisés dans un établissement en R.E.P). Il s'appuie sur un travail partenarial à visée préventive, permettant une approche globale de l'enfant et de sa famille. La finalité est une recherche d'autonomie et d'épanouissement de l'enfant et de sa famille.

Les objectifs sont de promouvoir le bien-être de l'enfant dans son développement personnel, de proposer des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité, de favoriser la mise en place d'actions de prévention et d'accès aux soins.

Le contenu se réalise en fonction des besoins repérés. Chaque référente de parcours co-construit avec les parents et l'enfant un parcours personnalisé. Ce parcours pourra être constitué d'ateliers spécifiques visant à découvrir des aptitudes cachées et des centres d'intérêt nouveaux, à valoriser des compétences et à favoriser l'inscription dans des activités choisies, d'accompagnement des parents dans les démarches administratives, de soutien à la parentalité sous différentes formes, de relais avec d'autres services notamment sur le volet santé.

Le parcours se définit par une succession d'objectifs réajustés dans le temps. Il peut ainsi avoir plusieurs étapes. Il prend fin lorsque les barrières qui empêchaient la réussite de l'enfant tombent et que la famille arrive à être plus autonome dans ses choix d'actions et de démarches. Son contenu ainsi que sa durée sont donc variables d'une situation à une autre.

LES CRECHES

Les crèches proposent à l'année un accueil régulier à temps plein ou à temps partiel. Il existe 4 crèches municipales, 4 crèches départementales, 4 crèches privées et 2 crèches associatives. 2 Relais

d'Assistantes Maternelles reçoivent les assistantes maternelles, proposent des temps de formations et d'activités.

LES MAISONS DE QUARTIER

Les Maisons de Quartier sont des structures municipales de proximité dont les principaux objectifs sont d'être des lieux de vie et d'accueil pour tous, quelques soient l'âge, la culture et les origines dans le respect et la tolérance.

Elles ont pour mission :

- D'accueillir et d'informer les habitants pour leur permettre de tisser des liens
- de générer des solidarités entre les habitants du quartier,
- D'animer la vie locale et de quartier,
- De développer la participation des habitants - tant au sein des Maisons de Quartier que sur des projets en lien avec la vie du quartier,
- De proposer des activités culturelles et de loisirs pour les familles toute l'année,
- D'accompagner les publics sur des problématiques quotidiennes (accès aux droits, lutte contre la fracture numérique, accès aux soins, etc...),

Elles bénéficient d'agréments "centre social" octroyés par la CAF 93.

LA CULTURE A SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Culture scientifique et technique ATLAS - ouverte à tous les publics : L'ATLAS, centre municipal de culture scientifique, met en œuvre la politique municipale en matière de culture scientifique et technique. L'ATLAS diffuse une culture scientifique vivante et accessible à tous. Il accompagne les débats citoyens autour des enjeux des sciences dans notre société. Ateliers et stages, animations scolaires et projets, conférences et rencontres avec des chercheurs, expositions, visite de sites industriels dessinent la cartographie de cette structure innovante, **Parcours de découverte et des projets** qui se déroulent sur l'année scolaire ou sur un semestre. Ces actions tiennent compte des projets des enseignants et des écoles :

⇒ **Le Prêt de malles pédagogiques sur l'électricité, sur l'eau, les systèmes de mesure et sur les plantes**, avec une formation de l'enseignant. Ces malles contiennent des fiches d'expériences, du matériel d'expérimentation et des ressources documentaires.

⇒ **Une Convention avec Universcience** : dans le cadre de sa politique menée en faveur de l'accès pour tous à la culture scientifique et technique, la ville de Saint-Ouen a passé une convention de partenariat avec Universcience visant à favoriser l'accès aux différentes expositions et manifestations (Cité des Enfants, expositions de la Cité des sciences et du Palais de la découverte). L'ATLAS prend ainsi en charge quelques 1000 billets d'entrées pour toutes les écoles chaque année.

⇒ **Les ateliers enfants offrent une découverte ludique et expérimentale** des sciences aux enfants de 8 à 12 ans. Les ateliers de programmation et de conception 3D s'adressent aux adolescents de 12 à 14 ans. Ces ateliers ont lieu tous les mercredis après-midi.

⇒ **Le Fablab pédagogique** : espace équipé de 3 établis et de l'outillage de base pour bricoler sur place. Un second espace est dédié à la conception numérique et à la création 3D (imprimante 3D, découpeuse vinyle, disponibles avec l'aide de l'animateur).

⇒ **Un Centre ressources** : L'ATLAS peut mettre à disposition du matériel spécifique,

La Galerie Mariton : La galerie Mariton est un espace municipal proposant une programmation variée d'expositions (histoire, art contemporain, travaux des élèves de l'école municipale des Beaux-Arts...) tout au long de l'année.

Afin de diffuser et promouvoir les expressions diverses en favorisant la rencontre entre les artistes et le public, des dispositifs de médiation sont proposés pour chaque exposition : des documents tout public ainsi que des livrets pédagogiques d'aide à la visite pour les enfants des classes maternelles et élémentaires sont élaborés par le service des Arts visuels.

L'école des Beaux-Arts : L'école municipale des Beaux-Arts de Saint-Ouen est un lieu de rencontre, de création, d'échange et de partage ouvert à tous, qui propose une plongée dans l'univers des arts plastiques et visuels. L'École municipale des Beaux-arts **propose aux Audonien(ne)s dès la grande section de maternelle** un enseignement de la pratique artistique, dans le domaine des arts plastiques, qui s'appuie sur le plaisir de "faire" et favorise la créativité tout en visant l'acquisition des savoirs. La culture et l'esprit de curiosité sont stimulés par les propositions de rencontres avec des artistes, des visites d'exposition, des stages... **L'école municipale des Beaux-Arts propose en direction des enfants et des adolescents des ateliers dont les contenus pédagogiques sont adaptés selon les niveaux scolaires et concernent différentes expressions complémentaires** : le dessin, la peinture, la photographie, le modelage, l'assemblage, le collage, le volume... Les ateliers en direction des lycéens, jeunes et adultes permettent aux élèves de s'initier ou de se spécialiser dans les techniques graphiques et picturales, la photographie artistique ou le volume (sculpture, modelage, moulage...).

Le Conservatoire municipal : La formation dispensée par le Conservatoire de musique, théâtre et danse fournit **aux élèves, enfants, adolescents** et adultes une technique et une culture susceptibles de les rendre autonomes à l'issue de leur parcours au sein de l'établissement. Le conservatoire municipal de musique, de danse et de théâtre dispense des cours dans les disciplines suivantes :

- Théâtre,
- Danse (classique, moderne, africaine et hip-hop),
- Musique (flûte à bec, flûte traversière, clarinette et clarinette base, saxophone, trompette, trombone, violon, alto, violoncelle, contrebasse, piano, piano jazz et improvisation, accordéon, clavecin, orgue, guitare, guitare et basse électrique, batterie, percussions, chant lyrique, chorales d'enfants, d'adolescents et d'adultes, atelier chansons, atelier jazz, formation musicale, écriture et composition, MAO),
- Le jardin d'éveil pluridisciplinaire (4-5 ans),
- Le Pôle Voix : cours de chant à destination des jeunes : à destination des jeunes, autour de la musique classique, le jazz, la chanson française et les musiques du monde (9 à 15 ans : ateliers de technique vocale en pédagogie de groupe, à partir de 15 ans, développement de la voix solo et de la polyphonie en pédagogie de groupe),
- Musique à l'école : **24 classes élémentaires bénéficient du dispositif "Musique à l'école"** mené en partenariat entre l'Éducation Nationale et le conservatoire municipal.

Le Service Archives – Valorisation du patrimoine : Le service Archives et Patrimoine développe des actions culturelles et pédagogiques en direction des enfants et des jeunes, sur le temps scolaires et périscolaire, dans l'objectif de faire découvrir les documents d'archives, l'histoire et le patrimoine de Saint-Ouen-sur-Seine.

Les Médiathèques de Plaine Commune : Le réseau des médiathèques de Plaine Commune compte 3 médiathèques à Saint-Ouen-sur-Seine : Livres, DVD, CD, journaux, magazines... Les médiathèques mettent des ordinateurs à disposition de tous gratuitement. Des ateliers d'initiation informatique, de jeux ou de créations numériques sont régulièrement organisés. **Des créneaux sont réservés aux enfants des accueils de loisirs** et une programmation d'activités est proposée à chaque période de vacances. **Les objectifs concernant les accueils de loisirs** sont de sensibiliser les animateurs à un lieu culturel et à la lecture publique, d'accueillir des groupes afin que ces enfants fréquentent un lieu culturel, de proposer des activités représentant la diversité des activités et des supports en médiathèque, de développer le partenariat, de faire connaître et développer les propositions courantes (utilisation des ressources, inscription carte collectivité, accueil en autonomie des groupes les mercredis matin, demande de sélections thématiques/ série/ malles).

L'espace 1789 : L'Espace 1789 de Saint-Ouen est un lieu de spectacle pluridisciplinaire et un cinéma d'art et d'essai. Il permet à tous les arts de se rencontrer, grâce à des compagnies en résidence, des coproductions, des accueils de spectacles et la programmation quotidienne de films. L'objectif central de l'action de l'Espace 1789 est de promouvoir un certain regard sur des œuvres, d'engendrer des rencontres entre publics et artistes. Une sélection de films pour enfants et adolescents est régulièrement programmée.

LE SERVICE VACANCES

Le Service Vacances collabore avec les services pilotes en vue d'intégrer le temps des vacances dans la continuité du temps scolaire et périscolaire. Les partenariats en place permettent notamment au personnel travaillant dans le champ du Programme de Réussite Educative d'orienter les familles vers le service. Le conventionnement avec la CAF conclu en 2021 a également facilité l'accès au patrimoine de la ville (centres de vacances d'Oléron et de Saint-Pair) des familles les plus démunies sur un plan financier.

L'élaboration des séjours proposés par le service s'articulent aujourd'hui autour de trois axes prioritaires :

- Donner un contenu éducatif aux activités proposées aux jeunes,
- Impliquer les parents dans le choix des séjours, leur préparation et dans les activités proposées dans les centres gérés par la ville,
- Favoriser le lien intergénérationnel par des séjours conçus tous publics.

LA SERRE PEDAGOGIQUE WANGARI – ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Lieu dédié à l'écologie et créée en 2011, la serre Wangari a pour mission de familiariser et sensibiliser à l'urgence de la transition écologique vers une ville durable et écologique. La serre a deux missions principales :

- Sensibiliser petits et grands à la nature par le biais de nombreux ateliers manuels,
- Encadrer et accompagner les Audoniens qui prennent soin des jardins partagés.

Des ateliers sont organisés en direction des scolaires et des enfants des accueils de loisirs. Une aide technique à la création de potagers et/ou de jardin est proposée.

Les professionnels de la serre sont associés au groupe de travail sur les enjeux environnementaux dont les objectifs sont de :

- Lancer une dynamique de travail avec les parents d'élèves et les professionnels de l'éducation,
- Favoriser la cohérence et la complémentarité des actions mises en œuvre à l'échelle de la ville en proposant un schéma directeur en matière d'environnement pour les acteurs éducatifs,
- Permettre l'identification des acteurs de l'action environnementale.

LA PREVENTION

1/ LA SANTE

Trois Centres Municipaux de Santé (CMS) et trois centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) permettent d'être soignés, vaccinés et d'avoir accès à tous les soins. De nombreux professionnels de santé réunis dans les CMS, assurent une prise en charge globale du patient : consultations généralistes et spécialisées, soins infirmiers ou paramédicaux, prélèvements... Par convention avec le Département, les PMI accueillent et accompagnent tous les parents, de la grossesse à l'arrivée du bébé puis assurent conseils et suivi régulier de la santé de l'enfant jusqu'à ses 6 ans.

La ville s'est engagée sur un **Contrat Local de santé 3^{ème} génération** comprenant plusieurs axes :

- Prévention et promotion à la santé :
- Parcours de soins et coordination des professionnels de santé
- Santé mentale
- Lutte contre les violences faites aux femmes
- Addictions et santé sexuelle,
- Santé et habitat.

Service Promotion de la santé – Actions envisagées en direction des jeunes jusqu'à 25 ans

Les actions de prévention et de promotion de la santé à destination des publics jeunes (0 à 25 ans) s'inscrivent dans la continuité des actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat Local de Santé 3 (2018 à 2022), prorogé jusqu'à fin 2023 par l'ARS en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Les actions de prévention et de promotion de la santé s'adressant à la jeunesse s'appuient sur une démarche d'aller-vers, en allant directement à la rencontre des jeunes dans leurs "milieux" et "lieux de vie".

Santé sexuelle

Ainsi, le service promotion de la santé intervient directement en milieu scolaire auprès des classes de collèges et lycées pour parler "santé". Des interventions sur la **santé sexuelles et la vie** en optant sur une participation active des jeunes sont programmées avec l'Atelier santé ville, le Planning familial et le CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) dans les **filières générales et professionnelles des lycées**, et les **collèges de la ville**. Des permanences ou des "clubs santé" sont également mis en place dans certains établissements, afin de créer des lieux d'échanges et de discussion sur toutes les thématiques santé susceptibles de les intéresser - **prévention des IST/SIDA, prévention des conduites à risques, prévention des conduites addictives**. Dans ces lieux d'échanges, la promotion de la santé est un **vecteur de débat entre les jeunes**, et permet d'aborder la santé, notamment la santé sexuelle de manière positive et de **déconstruire des stéréotypes de genre et les mécanismes de la violence sous toutes ses formes - sexisme, homophobie, violences intrafamiliales**. Des **séances de sensibilisation sur la prévention de la prostitution des mineures** et le "michetonnage" sont également prévues.

En s'inscrivant sur cette démarche d'aller vers, des interventions du service Promotion de la santé et du Planning familial sont prévues dans les lieux d'accueils des jeunes (CAP'J) ou en lien avec les associations de la Ville en lien avec la Jeunesse (Jeunesse Feu vert, ERA 93). D'autres interventions sont prévues dans des lieux d'accueils spécifiques de mise à l'abri (Foyer Colette Coulon, Amicale du Nid).

Le planning familial organise également en lien avec la psychologue rattachée aux trois Protections maternelles infantiles (PMI) de Saint Ouen, des ateliers de soutien à parentalité pour les jeunes parents.

Lutte contre les conduites à risques

S'agissant des la **lutte contre les conduite à risques**, la Service Promotion de la Santé en lien avec le CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) ciblent leurs actions dès le début de l'adolescence, période charnière d'initiation à la consommation de substances psychoactives licites, comme l'alcool et le tabac, mais aussi illicites, comme le cannabis.

Les adolescents se révèlent peu sensibles aux risques sanitaires à long terme (notamment les risques de maladies chroniques liées au tabagisme et à l'alcoolisation). Ainsi, un programme de prévention en milieu scolaire, mais aussi en direction des différentes structures en lien avec les jeunes de 12 à 18 ans est en cours de déploiement sur la Ville. Ce projet mobilisera une grande diversité d'acteurs nécessitant un accompagnement des professionnels de terrain (professeurs, assistantes sociales et les infirmières de l'Éducation nationale, responsables et animateurs du service jeunesse, les animateurs des maisons de quartiers, personnels médicaux et paramédicaux des centres municipaux de santé et des PMI et éducateurs de la fondation Jeunesse feu vert).

Le programme vise autant la mise en place d'action de sensibilisation en direction des jeunes, via des actions d' "aller vers" (permanence d'accueils et d'écoute pour les jeunes et parentes avec une orientation du CSAPA), mais aussi une formation de sensibilisation auprès de adultes les plus proches des jeunes.

Le Service Promotion de la santé poursuit en 2022 un partenariat avec le **foyer des jeunes travailleurs de Saint-Ouen** qui accueillent des jeunes ayant des troubles et des fragilités, ou en réinsertion jusqu'à l'âge de 25 ans, en coordonnant les interventions de la CPAM (**mise en place de bilans de santé**) et **intervention du centre de santé mobile bucco-dentaire** (Département), mais aussi en planifiant des **interventions de l'atelier santé ville, du CSAPA et du Planning familial**.

En 2022, deux interventions collectives sous la forme de ciné-débat sur la thématique des conduites addictives, des ateliers d'ouverture de droits à partir de septembre 2022 et l'organisation d'un Forum santé en octobre/novembre.

Les enjeux des écrans

Depuis 2018, des actions ont été impulsées par le Service Promotion de la Santé dans le cadre du Contrat Local de Santé.

- Colloque du 15 novembre 2018 : Journée d'information et de sensibilisation sur l'usage des écrans dans la famille en direction des professionnels a réuni 120 personnes
- Exposition itinérante en 2018/ 2020 : accompagnement des familles vers une prise de conscience de la place et de l'usage des écrans dans leur quotidien,
- Conférences animées par le collectif "COSE" : L'objectif de ces conférences/débats a été de donner des repères aux parents et à leur entourage sur les effets des écrans selon leurs pratiques (environ 200 personnes ont pu assister aux conférences).

Parents - enfants et professionnels se sont réunis à plusieurs occasions afin d'échanger sur les richesses et les limites des écrans. Lors des conférences, l'orthophoniste les a outillés pour une régulation de leur consommation d'écran au quotidien, mais ils ont pu également échanger autour de la question du jeu et des besoins des enfants en fonction de leur âge.

L'exposition a été réalisée par les professionnels du Service Promotion de la Santé en collaboration avec le Service Petite enfance.

En 2021, un groupe de travail réunissant des professionnels de l'action éducative a été porté par le Service Promotion de la Santé. Une forte demande des enseignants pour travailler sur cette thématique a été prise en compte par le Service Scolaire.

Dans le cadre des projets transversaux, le Service Vie de l'Enfant a formé ses équipes pédagogiques, avec notamment l'association e. enfance, pour apporter aux professionnels de terrain une base de connaissances communes pour une posture professionnelle cohérente. Des interventions dans tous les accueils de loisirs élémentaires en direction des enfants de 8/10 ans ont également été mises en place. Une conférence pour les parents a également été proposée.

2022 :

- Réactivation du groupe de travail (Service Promotion de la Santé dans le cadre du Contrat Local de Santé),
- Inscription des écoles et des accueils de loisirs pour la semaine nationale sans écran,
- Formation spécifique pour les équipes pédagogiques des accueils de loisirs maternels,
- Interventions de l'association Le TIPI dans les accueils de loisirs et écoles en direction des enfants et des parents,
- Actions sans écran dans les collèges de la ville :

En 6ème : les écrans et l'hygiène de vie (questions de santé, sommeil...)

En 5ème : les écrans et l'identité (sentiment d'appartenance, pression du groupe...)

En 4ème : les écrans et les dérives liées aux rumeurs, à la propagation d'images, aux questions de sexualité...

En 3ème : les écrans et l'esprit critique (vérification des sources, fake news...)

⇒ **97 Jeunes sensibilisés** dans le cadre d'un projet filé autour de l'utilisation raisonné des écrans

⇒ **180 ieunes touchés** pendant cette semaine

Buccodentaire

Prévention et dépistage – Photographie au 30 avril 2022

Ecoles :

47 classes dont 42 CE1, 3 classes ULIS, 2 classes UP2EA ont participé au dépistage soit **587 enfants**

Les crèches :

Animation parents sur l'hygiène alimentaire et la prévention bucco-dentaire - **110 familles** (Ottino)
25 enfants à la Crèche Monmousseau + distribution de kits

Accueils de loisirs :

14 structures sur 17 mettent en place la continuité du brossage sur différents temps :

681 enfants d'accueils maternels

455 enfants d'accueils élémentaires

Chaque enfant ayant participé au dépistage a reçu un kit contenant une brosse à dents, un dentifrice et un gobelet. Les séances de dépistage ont été encadrées par 2 assistantes dentaires intervenant chacune dans un secteur de la ville. Elles étaient accompagnées chacune par un étudiant en dernière année de dentisterie.

Freins constatés à la mise en place de la continuité du brossage dans les accueils de loisirs et/ou sur le temps de pause méridienne :

- Jumelage des structures pendant les vacances scolaires – les kits de brossage ne sont pas sur les structures,
- Locaux et sanitaires non adaptés en fonction des effectifs,
- Pause méridienne : coopération nécessaire entre enseignants/animateurs / gestion de l'organisation quand l'effectif est important / la restauration ne s'effectue pas forcément sur l'école (l'accueil de loisirs Gavroche / les enfants de l'école Victor Hugo élémentaire viennent déjeuner sur l'école maternelle).

A accentuer pour le PEDT3 : continuité du brossage sur tous les temps, pour toutes les tranches d'âges et pour toutes les structures.

Autres actions de prévention en direction des enfants et des jeunes :

- Expérimentation obésité 3/8 ans ou lutte contre l'obésité infantile,
- Bilan santé dans les écoles maternelles en direction des enfants de 4 ans.

Actions concernant la santé mentale : il a été mis en place un **Conseil Local de Santé Mentale** : plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux et les services de psychiatrie publique pour définir en commun des politiques locales de santé mentale. Cet espace de concertation intègre les usagers et les habitants ainsi que tous les services sociaux, médico-sociaux et sanitaires. À partir de la réalisation d'un diagnostic local de santé, des orientations ont été retenues par un comité de pilotage.

Dans cet axe, 2 actions sont en direction des enfants, adolescents et jeunes majeurs :

⇒ **Santé mentale des jeunes, 12/25 ans** : Formation d'un groupe de travail avec des représentants des secteurs psychiatriques, des partenaires de l'Education nationale, du CIO, du service Jeunesse, du Club de prévention Jeunesse feu vert, de la Direction de la Santé et du planning familial pour réfléchir et proposer des actions adaptées à l'accompagnement des jeunes concernés par des problématiques de santé mentale.

⇒ **Groupe de travail sur l'accueil des enfants présentant des troubles du spectre autistique et du comportement** : Formation d'un groupe de travail avec des représentants du CMP enfant, **mission handicap, service enfance, service petite enfance** et l'association TSA 93 (Tous solidaires Autisme 93) / Préparation de journées de sensibilisation à l'autisme des professionnels de première ligne / Rencontre et formation des équipes de PMI avec le soutien du CRAIF.

2/ LA PREVENTION DES CONDUITES A RISQUES

Présidé par le Maire, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPDR), est l'instance de pilotage de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), sur l'ensemble des actions déterminées dans la politique de prévention et de traitement de la délinquance.

Dispositif "Les bataillons de la prévention"

Afin de lutter efficacement contre la recrudescence des violences entre jeunes, ce dispositif est une mesure prise par la Comité Interministériel des villes le 29 janvier 2021. Il concerne les quartiers qui rencontrent des difficultés socioéconomiques et un décrochage scolaire. Il permet de renforcer la prévention dans les quartiers en complémentarité avec d'autres acteurs locaux, notamment la prévention spécialisée.

Dans les quartiers Debain-Michelet-Rosiers-les Puces :
3 éducateurs spécialisés rattachés à la Fondation Jeunesse Feu Vert
3 médiateurs déployés dans la rue
Public cible : 11/18 ans

Plan d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Ile-de-France

Lancé en 2018, le Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) d'Ile-de-France s'inscrit dans une logique de priorisation et vise à obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers QPV. Les jeunes repérés dans le cadre du Plan régional d'insertion pour la jeunesse francilien bénéficient d'un **accompagnement personnalisé** dans la durée par des référents de parcours, interlocuteurs privilégiés entre les jeunes et les différentes institutions.

Dans les quartiers Cordon-Michelet/ Rosiers-les Puces-Debain/ Arago-Zola-Pasteur :
3 éducateurs spécialisés – Fondation d'Auteuil, mandatée par la préfecture
Public cible : 16/25 ans

Médiation scolaire (éducation nationale)

1 médiateur scolaire sur les collèges Jules Michelet et Jean Jaurès

3/ LUTTE CONTRE LE SEXISME

La mission "Droits des femmes" propose et met en place des actions en direction des collégiens afin de lutter contre le sexisme et sensibiliser les enfants sur la question de l'égalité homme-femme. En 2022, les enfants d'une classe de CM1 ont pu bénéficier d'un atelier de sensibilisation. On peut noter qu'au sein des accueils de loisirs de la ville, cette thématique est traitée quotidiennement par les équipes pédagogiques.

AUTRES ACTEURS EDUCATIFS ET INSTITUTIONNELS

Les parents d'élève 1^{er} et 2nd degré

Acteurs incontournables de la sphère éducative, les parents d'élèves sont associés à toute la démarche de réflexion et de mise en place du PEdT3 Plan mercredi au travers le Comité Consultatif Education Enfance Jeunesse et les groupes de travail.

Fondation Jeunesse Feu Vert : Prévention spécialisée

La prévention spécialisée est inscrite dans le champ de la protection de l'enfance. Les éducateurs interviennent auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté dans les quartiers Soubise, Dhalenne et Arago-Peyret-Zola.

ERA 93 (Ecouter Réfléchir Agir)

Développement de la pratique du Tchoukball. Projets vacances familles. Réalisation d'actions de développement et de solidarité internationale. Mise en place d'actions éducatives en lien avec le sport, l'art et la culture au sein des quartiers. Agrément CLAS – CAF 93

SOUBIS'ARTS

Accompagnement à la scolarité du CP au CM2, ateliers, activités et sorties éducatives. Agrément CLAS – CAF 93

Association Sport dans la ville

L'association a signé une convention pluriannuelle d'objectif 2019/2024 afin de mettre en place des actions d'insertion par le sport dans le quartier du Vieux Saint-Ouen.

D-BROUY JEUNESS

Accompagnement à la scolarité, activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de solidarité, du local à l'international pour les enfants et les jeunes, aide à l'insertion professionnelle des jeunes.

LE TIPI

Le Tipi est un collectif de parents Audoniens regroupés autour des thématiques de l'éducation bienveillante et de l'écologie. L'association a pour but de :

- Renforcer les liens parent-enfant au travers d'ateliers familiaux et pour enfants,
- Organiser des activités intergénérationnelles favorisant la transmission et la rencontre entre familles audoniennes (fêtes, bals, projections, goûters participatifs),
- Alimenter une réflexion sur l'éducation, la parentalité, les pédagogies alternatives auprès de parents autant que de professionnels de l'enfant et petite enfance.

L'association Le Tipi collabore activement avec le service Vie de l'Enfant et Promotion de la santé, notamment pour les actions de prévention autour du danger des écrans et des actions en lien avec l'environnement et le patrimoine. Pour le projet global "Pour une utilisation raisonnée et raisonnable" des écrans, elle est partie prenante dans le groupe de travail ainsi que pour la "semaine sans écran". Des interventions de sensibilisation au sein des accueils de loisirs et d'écoles ont lieu en direction des enfants et des parents. Par ailleurs, elle a créé pour l'ensemble de la sphère éducative, un padlet regroupant des outils et de la documentation par tranches d'âges.

GRAFF'ART

L'association Graff'Art soutient les arts graphiques urbains ou Street Art en permettant aux artistes de la ville, entre autre, de s'exprimer et d'exposer à la Galerie Amarrage. Depuis 2021, l'association développe et propose des ateliers. Elle collabore avec les services éducatifs de la mairie pour mettre en place des projets autour du graffiti en direction des enfants, des jeunes de la ville et des équipes pédagogiques.

AASCO (Association Audonienne pour la Solidarité et la Citoyenneté)

Accompagnement à la scolarité - Lutte contre le racisme - Intégration par la réussite scolaire et l'accès à la culture - Défense de la laïcité.

ACSA (Avenir Culturel Sportif Audonien)

Accompagnement à la scolarité, pratique physique et sportive, aide à l'insertion professionnelle des jeunes.

L'association USMA (Union Sportive Multi sections Audonienne)

Elle a pour objet la promotion des activités physiques et sportives et de pleine nature, des loisirs, sous toutes ses formes et à tous les niveaux de pratique, à la formation, à l'épanouissement, à la responsabilité de tous ses adhérents en respectant leur santé.

ADESCA (Action par le Développement et l'Education Socioculturelle d'Akposso au Togo)

Accompagnement à la scolarité dans une démarche citoyenne. Conception et mise en place d'actions en direction des familles. Agrément CLAS – CAF 93

SUPMECA – L'Ecole des Ingénieurs en Mécanique

Le 3S, Soutien Scolaire Supméca, c'est une aide aux devoirs à des élèves des collèges et lycées de Saint-Ouen. Ils sont près de 90 à venir régulièrement poser leurs questions, réviser ou simplement faire leurs devoirs encadrés par des étudiants.

APEEE (Association des Parents d'Elèves Engagés avec les Enfants)

Accompagnement à la scolarité des enfants. Activités pédagogiques et festives avec les acteurs du quartier.

Association Des Talents (ADT)

Aide à l'insertion professionnelle des jeunes

MAINS D'OEUVRES

Lieu pour l'imaginaire artistique et citoyenne, c'est aussi un lieu indépendant de création et de diffusion ainsi qu'un lieu d'accompagnement des pratiques artistiques. Fondée en 1998, l'association est installée dans l'ancien Centre social et sportif des Usines Valeo, un bâtiment de 4000 m² aux abords du Marché aux Puces de Saint-Ouen. Le lieu a ouvert ses portes au public en janvier 2001. Ancré dans le territoire, il a connu malgré tout une expulsion en octobre 2019 pour rouvrir le 20 septembre 2020.

Le partenariat avec Mains d'œuvres a de nouveau pu se mettre en place, que ce soit avec les accueils de loisirs que pour les écoles.

ASSOCIATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Educ Ecolo, Zéro Waste, La bande à Guinot, le Rucher audonien.

COMPAGNIES DE THEATRE

La Compagnie Galène Production, L'Echoscène, la Compagnie médiévale

LE SYREC - MANGER BON ET BIEN

Dès la rentrée 2019, le SYREC a mis en application la **loi EGAlim** (*loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, applicable dès novembre 2019 en restauration collective*). Les objectifs de cette loi sont de proposer 50% de produits répondant à un critère qualité et à 20% de produits issus de l'agriculture biologique en restauration scolaire.

A la rentrée 2020, **le Label ECOCERT** de niveau 1 a été remis au Syrec. Chaque année, ce label est remis en question. Le niveau 1 comprend au moins 20% d'ingrédients issus de l'agriculture biologique et au moins 4 composants bio.

En 2022, l'objectif est d'obtenir le niveau 2 qui compte 40% d'ingrédients issus de l'agriculture biologique et 8 composants bio (le niveau 3 en compte 60%, 12 composants bio).

Si la volonté de monter en qualité de produits est présente, l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique reste un point qui fait défaut. L'offre française est bien en deçà de la demande. L'idée est également de favoriser les circuits courts. Des alternatives et des propositions sont à l'étude et en réflexion (achat de terres agricoles par exemple, etc.).

Depuis la rentrée 2020, la valorisation des déchets a été mise en place avec une entreprise. Les déchets servent pour le compost, le gaz, etc. Le tri est donc effectif sur l'ensemble des structures scolaires de la ville. De même que pour les produits d'hygiène et désinfectants, les produits détergents privilégiés sont ceux qui sont le plus respectueux de l'environnement.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire vise à réduire l'utilisation du plastique jetable et à favoriser le développement d'emballages réutilisables ou recyclés. Pour être conforme avec cette loi, des recherches de solutions avec les industriels et les professionnels sont actuellement à l'étude pour trouver et concevoir des alternatives à toutes les poches plastiques. On peut noter **qu'en restauration scolaire, les plats ne sont plus réchauffés dans les poches plastiques afin d'éviter le transfert des perturbateurs endocriniens dans les aliments.**

Par ailleurs, le Syrec s'est vu confier **une deuxième mission à caractère éducatif**, à destination des différents publics utilisateurs de ses services : Il s'agit de **mener à bien des actions en faveur de l'éducation à la nutrition**. Cela concerne 85% des enfants dans le cadre scolaire ou périscolaire, mais aussi la petite enfance, les personnels communaux et, par ricochet, les familles ou les animateurs. La cuisine intercommunale et les directions municipales de la restauration travaillent ensemble pour **promouvoir une éducation à une meilleure alimentation, de manière ludique et pédagogique**. Ainsi, des animations et des ateliers culinaires dans les restaurants sont au programme des missions du Syrec ; des conférences et des visites pédagogiques de la cuisine intercommunale s'organisent régulièrement pour les scolaires et les familles.

Environ 4500 enfants sont inscrits en restauration scolaire

Pour la nouvelle municipalité, l'objectif est de faire de la restauration un moment d'échange et d'éducation au goût : revoir les grammages, former les encadrants.

Orientations municipales :

- Augmenter la part de bio et de végétarien,
- Lutter contre le gaspillage en installant dans toutes les écoles des tables de tri et en organisant différemment le service (pain en fin de repas, entrées en saladier, etc...),
- Meilleure adaptation des grammages en fonction des âges,
- Reprise du comité de restauration avec le SYREC,
- Amélioration du confort sonore dans les réfectoires.

L'Aide Sociale à l'Enfance

Une rencontre entre le Service Vie de l'Enfant et l'Aide Sociale à l'Enfance - ASE et la Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes – CRIP - s'est déroulée en avril 2018. L'objectif principal de cette rencontre était d'acter les démarches de signalement et les modalités à suivre. Le service Vie de l'Enfant a un contact privilégié avec un interlocuteur identifié de l'ASE pour toute question concernant une situation préoccupante d'un enfant accueilli dans une des structures de loisirs.

CAF93 : Le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021

La ville a signé avec la CAF93 le 20 décembre 2018, le contrat "Enfance et Jeunesse". Contrat d'objectifs et de co-financement, il contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ Favorisant le développement et optimiser l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,
- Une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
- Une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions,
- Une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

⇒ Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands

7 / LE DEPLOIEMENT DU PEDT3

Les axes éducatifs du PEDT3

AXE 1

TENDRE VERS L'EXCELLENCE EDUCATIVE EN CONSOLIDANT POUR TOUS LES ENFANTS / LES ADOLESCENTS UNE OFFRE EDUCATIVE DE QUALITE PERMETTANT LEUR DEVELOPPEMENT, LEUR EPANOUISSEMENT

AXE 2

PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU SEIN D'UN TERRITOIRE INCLUSIF

AXE 3

FAVORISER LA CITOYENNETE, LA LAÏCITE PAR LE DEVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

Dans le cadre du Comité Consultatif Educatif Enfance Jeunesse qui tient lieu de Comité de pilotage du PEDT, plusieurs groupes de travail sont actuellement menés en lien avec les orientations éducatives :

- Passerelle 1^{er} et 2nd degré, lien école/collèges
- Enjeux environnementaux,
- Le harcèlement scolaire,
- La sectorisation,
- Le Conseil Municipal d'Enfant

D'autres thématiques ont été proposées par les parents d'élèves et les professionnels :

- Handicap et accessibilité,
- Les accueils de loisirs et les activités périscolaires,
- La sécurité des écoles,
- La parentalité,
- Le numérique à l'école

Les objectifs éducatifs

AXE 1	OBJECTIFS	PISTES D'ACTION
<p>TENDRE VERS L'EXCELLENCE EDUCATIVE EN CONSOLIDANT POUR TOUS LES ENFANTS / LES ADOLESCENTS UNE OFFRE EDUCATIVE DE QUALITE PERMETTANT LEUR DEVELOPPEMENT, LEUR EPANOUISSEMENT</p> <p><u>Groupes de travail</u></p> <p>Passerelles 1^{er} et 2nd degré</p> <p>Soutien scolaire et psychologique</p> <p>L'apprentissage de la lecture</p> <p>La continuité pédagogique</p> <p>Aménagement des espaces dans les écoles pour les parents / associations</p>	<p>Objectif 1/A</p> <p>Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la pratique artistique et culturelle, aux activités scientifiques et technologiques, à la pratique des sports, au bien-être corporel et aux loisirs et vacances pour tous ;</p>	<p>Création de classes d'excellence (CHAM, langues, sport-étude)</p> <p>Développer des partenariats avec des écoles de prestige (HEC, ESSEC, Beaux-Arts, Architecture, etc.)</p> <p>Favoriser l'apprentissage des langues étrangères</p> <p>Multiplier des intervenants d'enseignements spécialisés (musique, art, sport, activités scientifiques, etc.)</p> <p>Développer les activités scientifiques et technologiques</p> <p>Accentuer toute activité sportive pour les enfants et les jeunes</p> <p>Pacifier la pause méridienne en proposant des activités de qualité dans toutes les écoles</p> <p>Développer un pôle d'accueil périscolaire des pré-adolescents afin de permettre la passerelle entre les accueils de loisirs et le service jeunesse</p>
	<p>Objectif 1/B</p> <p>Renforcer la continuité éducative, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs à travers une coopération renforcée des acteurs ; viser la réussite scolaire en accentuant des modalités de coopération entre les différentes équipes éducatives et l'accentuation de projets communs entre enseignants et équipes d'animation ;</p>	<p>Accentuer les projets transversaux et la collaboration entre les différentes équipes pédagogiques de l'éducation nationale et les services municipaux</p> <p>Trouver une organisation au sein de chaque école permettant la collaboration et la prise en compte des projets entre les différentes équipes pédagogiques</p> <p>Poursuivre et accentuer les partenariats avec le secteur associatif sur les temps scolaires et périscolaires</p> <p>Porter à connaissances de l'ensemble des acteurs éducatifs et des parents les structures et professionnels ressources afin d'orienter au mieux les parents et les enfants</p> <p>Proposer des formations et/ou conférences conjointes à des professionnels éducatifs de différentes structures (enseignants, ATSEM, animateurs, etc.)</p>
	<p>Objectif 1/C</p> <p>Développer du soutien à la scolarité et prévenir le décrochage scolaire ;</p>	<p>Renforcer les partenariats avec les associations de lycéens, d'étudiants et de seniors volontaires</p> <p>Mieux repérer et orienter les enfants et les adolescents en difficulté ou décrocheurs, vers les structures dédiées</p> <p>Aménager des espaces parents et ouvrir les écoles le samedi aux associations pour proposer des temps d'activité et du soutien à la scolarité</p> <p>Poursuivre le développement de dispositifs type "école apprenante", "colo apprenante"</p> <p>Poursuivre et accentuer l'apprentissage de la lecture</p>
	<p>Objectif 1/D</p> <p>Renforcer la communication avec les parents ;</p>	<p>Aménager des espaces et des temps d'accueil et d'information (type "Café des parents") sur des sujets élargis en direction des familles dans les écoles et/ou accueils de loisirs en présence de différents professionnels</p> <p>Organiser des portes ouvertes annuelles dans les écoles et les accueils de loisirs</p> <p>Présenter les activités et les projets aux parents en présence des professionnels</p> <p>Inviter des parents à partager leurs compétences dans le cadre d'ateliers</p>

		Généraliser l'application "Toute mon année" pour communiquer et informer les familles des actions et projets sur les temps scolaires et périscolaires
		Mise en place d'une plateforme "parentalité" afin de tisser du lien social et faciliter la vie familiale
	Objectif 1/E Poursuivre la formation des équipes pédagogiques par des formations diplômantes et/ou qualifiantes en interne ou en externe	Améliorer la carrière des animateurs et faciliter l'accès aux formations qualifiantes et diplômantes Accentuer des échanges de pratiques entre professionnels Instituer des séminaires de travail de façon régulière Organisation de visites de structures aux équipes d'animation
	Objectif 1/F Conduire, co-construire des projets pédagogiques avec les parents et communiquer sur tous les aspects de la vie de la structure afin de permettre le vivre ensemble et la compréhension de la coéducation	Organiser des temps de rencontres et d'échanges avec les parents et les équipes pédagogiques des accueils de loisirs Co-construire les projets pédagogiques Présenter aux parents les orientations et projets pédagogiques de chaque structure Organiser et rédiger des bilans annuels de chaque projet pédagogique en y associant les parents
AXE 2	OBJECTIFS	PISTES D'ACTION
PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU SEIN D'UN TERRITOIRE INCLUSIF <u>Groupes de travail</u> Ecrans et dangers Harcèlement scolaire Egalités filles/garçons L'accompagnement au développement physique et au bien-être corporel / la nutrition Inclusion des enfants en situation de handicap sur tous les temps	Objectif 2/A Poursuivre et accentuer toute action de prévention en direction des enfants et des jeunes (buccodentaire, nutrition, numérique, addiction, harcèlement, sexualité, lutte contre la délinquance, dérives sectaires, violences à caractère sexuel, etc.) ;	Accompagner les victimes de violences ou de harcèlement et former les acteurs de terrain Poursuivre la sensibilisation et la prévention sur les risques liés à l'activité numérique en favorisant des projets d'animation, d'information et de formation dédiés Accentuer la prévention buccodentaire sur tous les temps et dans toutes les écoles et accueils de loisirs de la ville pour tous les enfants
	Objectif 2/B Accentuer les formations des professionnels, l'encadrement, des modalités communes entre équipes pédagogiques pour l'inclusion des enfants en situation de handicap ;	Proposer des formations spécifiques aux équipes pédagogiques Travailler en étroite collaboration avec la Mission handicap Collaborer plus spécifiquement avec des associations de parents d'enfants en situation de handicap Proposer des échanges de pratiques sur la gestion des enfants porteurs de handicap au sein d'un groupe
	Objectif 2/C Accentuer l'accompagnement individualisé des enfants et des jeunes présentant des fragilités ;	Soutenir les familles dans leur mission d'accompagnement à la scolarité Renforcer l'accompagnement scolaire dans les écoles et les quartiers Accentuer les partenariats avec les associations de lycéens et d'étudiants pour l'aide aux devoirs
AXE3	OBJECTIFS	PISTES D'ACTION
FAVORISER LA CITOYENNETE, LA LAÏCITE PAR LE DEVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE SOLIDAIRE <u>Groupes de travail</u> Les enjeux environnementaux Mise en place d'un conseil d'enfant / jeunesse	Objectif 3/A Accentuer toute action en faveur du développement durable et éduquer à l'éco-citoyenneté responsable	Solliciter les partenaires locaux en charge de sensibiliser et d'éduquer au développement durable Favoriser les apprentissages entre enfants et jeunes afin d'encourager les bons comportements en matière d'écologie Instaurer à l'échelle de la ville une grande thématique par an permettant à tous les acteurs éducatifs de travailler dans une cohérence éducative Encourager la transversalité et la collaboration pour des projets communs de fleurissement, de potagers dans les écoles et les accueils de loisirs

		<p>S'appuyer sur les 17 objectifs du Développement durable et les faire connaître : https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/</p> <p>Lutter contre le gaspillage alimentaire en installant dans toutes les écoles des tables de tri</p> <p>Augmenter la part d'aliments biologiques, locaux et végétariens</p>
	<p>Objectif 3/B Poursuivre toute action favorisant la citoyenneté, la solidarité, le vivre ensemble et les valeurs de la République</p>	<p>Soutenir les initiatives et les projets des enfants et des adolescents</p> <p>Proposer et accentuer des chantiers et vacances solidaires</p> <p>Favoriser la participation des enfants et des adolescents (Conseil Municipal des Enfants, ateliers participatifs des jeunes, etc.)</p> <p>Prendre en compte la place des enfants dans l'espace public et notamment des filles ; penser les espaces et les activités dans une perspective de mixité et d'égalité</p> <p>Accentuer toute action intergénérationnelle</p>

Pistes de travail selon les propositions du Rapport 2018 du Conseil de l'enfance du Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Age – HCFEA sur LES TEMPS ET LES LIEUX TIERS DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS HORS MAISON ET HORS SCOLARITE

- **Le Sport / Bien-être corporel** : Pour les 11/17 ans, **8 adolescent sur 10** pratiquent un sport plutôt orienté vers la compétition. Les activités de bien-être corporel sont moins développées. Il est constaté que les filles ont un moindre accès à ces activités. **Enjeu de santé publique,**
- **Développer le Plan mercredi notamment en développant les activités sportifs, culturels, scientifiques et l'engagement** : pour les moins de 11 ans, il a été constaté que 25% d'enfants n'ont aucune activité encadrée,
- Faciliter la **participation des enfants de familles modestes,**
- Financer et développer des activités encadrées et faciles d'accès hors établissements scolaires pour les 25% d'enfants n'ayant pas accès à des activités encadrées après l'école,
- **Développer des pratiques régulières en arts, sciences et techniques et engagement social, prévoir l'accès de ces pratiques** : pour les adolescents de plus de 11 ans, il est recommandé de déployer des offres diversifiées correspondant davantage aux attentes des jeunes,
- **Pratique artistique et culturelle** : Pour les 11/17 ans, 4 enfants sur 10 peuvent accéder à une pratique régulière formelle ou informelle. 25% de ce groupe d'âge ne se sont jamais essayés à une pratique artistique,
- **Activités scientifiques/technologiques** : Moins de 10% d'adolescents ont une pratique régulière de ce type d'activité,
- **Vacances** : **25% des enfants ne partent pas en vacances.** Les recommandations du Conseil portent prioritairement sur les vacances en collectivité,
- **Pratique d'engagement** : Peu développé ; importance de travailler sur ces notions d'engagement pour solidifier le socle de la démocratie et co-construire le futur,
- **L'aménagement de l'espace public pour les enfants** : Selon les territoires et les lieux de vie, cet aménagement est balbutiant et variable. **Peu d'aménagement correspond aux filles,**

Méthodologie de travail :

- Fiches actions par services concernés des actions proposées + évaluation des objectifs opérationnels afin de répondre aux axes éducatifs du PEDT,
- Des groupes de travail composé de parents d'élèves et d'acteurs éducatifs dans le cadre du Comité Consultatif Educatif Enfance Jeunesse,
- 1 Comité de pilotage par an,

8 / MISE EN PLACE DU PLAN MERCREDI



L'objectif du Plan mercredi mis en place par le Ministre de l'Education nationale est de proposer des activités de grande qualité les mercredis. Il garantit aux familles la qualité éducatives des activités proposées et le savoir-faire des personnels, notamment aux enfants issus des milieux les plus défavorisés qui n'y ont pas toujours accès. Il construit un pont entre le projet d'école ou d'établissement et le projet éducatif de territoire afin d'élaborer pour les élèves de véritables parcours éducatifs incluant tous les temps éducatifs (scolaires, périscolaires et extrascolaires). Le Plan mercredi s'appuie sur un partenariat entre les collectivités, la CAF et les services de l'Etat, mais également avec les associations de jeunesse

et d'éducation populaire, associations sportives, culturelles, artistiques ou scientifiques ainsi que les associations de parents d'élèves. Le projet propose de passer tous les accueils de loisirs du mercredi sous la dénomination "périscolaire". **Le Plan mercredi est prioritairement centré sur les activités périscolaires destinées aux élèves des écoles primaires en particulier le mercredi. Il peut prévoir des activités les autres jours pendant la pause méridienne et après l'école.**

Liste des établissements scolaires et lieux déclarés en ACM le mercredi

Les écoles maternelles :

- Alexandre Bachelet : 14 rue Alexandre Bachelet
- Anatole France : 8 rue Francis de Pressensé
- Emile Zola 7 : 7 rue Emile Zola
- Emile Zola 15 : 15 passage Elisabeth
- Jean Jaurès : 7 place Jean Jaurès
- Joliot Curie : 3 rue Marie Curie
- Jules Michelet : 9 rue Jean Pernin
- Jules Valles : 10 rue des Bons Enfants
- Paul Langevin : 5 rue du Docteur Basset
- Victor Hugo : 8 rue Arago
- Ecole primaire Jean de La Fontaine : 4 rue de l'Alliance
- Ecole primaire Nelson Mandela : 9/11 rue des Docks
- Ecole primaire PEF : 34 rue Albert-Dhalenne
- Ecole primaire Le Petit Prince : 22 allée de Paris

Les écoles élémentaires :

- Alexandre Bachelet : 14 rue Alexandre-Bachelet
- Anatole France : 7 rue des Châteaux
- Emile Zola : 3 rue Emile-Zola
- Joliot Curie : 2/4 rue Marie-Curie
- Jules Michelet : 143, rue du Docteur Bauer
- Jules Valles : 10 rue des Bons Enfants
- Paul Langevin : 5, rue du Docteur Basset
- Victor Hugo : 125 boulevard Victor Hugo
- Ecole primaire Jean de La Fontaine : 4 rue de l'alliance
- Ecole primaire Nelson Mandela : 9/11 rue des Docks
- Ecole primaire PEF : 34 rue Albert-Dhalenne
- Ecole primaire Le Petit Prince : 22 allée de Paris

Les accueils de loisirs et centres de vacances

Accueils de loisirs maternels :

- Alexandre Bachelet : 14 rue Alexandre Bachelet
- Anatole France : 8 rue Francis de Pressensé
- Emile Zola 7 : 7 rue Emile Zola
- Jean Jaurès : 7 place Jean Jaurès
- Joliot Curie : 3 rue Marie Curie
- Jules Michelet : 9 rue Jean Pernin
- Jules Valles : 10 rue des Bons Enfants
- Paul Langevin : 5, rue du Docteur Basset
- Victor Hugo : 8 rue Arago

Accueils de loisirs élémentaires :

- Anatole France : 7 rue des Châteaux
- Gavroche : 50 rue Arago
- Le chat perché : 28 rue Eugène Berthoud

Accueil de loisirs mixtes :

- Jean de La Fontaine : 4 rue de l'alliance
- Nelson Mandela : 9/11 rue des Docks
- PEF : 34 rue Albert-Dhalenne
- Le Petit Prince : 22 allée de Paris

Le service Jeunesse : Animation Educatives Sociales et Citoyennes – Public 13/17 ans

- Antenne Cap'J : 42 avenue Gabriel Péri
- Antenne Debain-Michelet : 92 avenue Michelet
- Antenne Arago-Zola : 34 rue Emile-Zola

Centres de vacances :

- Chaumontel : (Val d'Oise)

Les partenaires du Plan mercredi

- Des services municipaux : le Conservatoire de musique, danse et théâtre, le Centre Culturel des Sciences et des Arts, la Ludothèque du Chat Perché, les Sports, la serre pédagogique, le Service Jeunesse, le service de la Promotion de la santé, le service Prévention de la délinquance, l'Unité Animation séniors, l'Unité Vie associative,
- Plaine commune (médiathèques, sensibilisation à l'environnement),
- Associations de jeunesse et d'éducation populaire, culturelles, sportives, artistiques, environnementales,
- L'Espace 1789,
- L'Education nationale – les établissements scolaires élémentaires,
- Les associations de parents d'élèves,
- Les partenaires institutionnels : CAF93, DSDEN93

Locaux et installations utilisés

Le parti pris de la Ville est de disposer pour chaque groupe scolaire d'un accueil de loisirs indépendant avec des salles réservées aux enfants d'âge maternel et élémentaire. Les accueils de loisirs comme les écoles ont également accès à des locaux spécialisés en phase avec le projet éducatif : cuisine, salle de motricité, salle de pratique d'art, ludothèque, salle ABC.

Tout est organisé pour que les enfants disposent d'espaces généreux sur des temps séparés : temps de l'école / temps de loisirs.

Une piscine, une patinoire, des stades et des gymnases sont également à la disposition des écoles et des accueils de loisirs.

Des partenariats sont développés afin que les enfants sur le temps du mercredi puissent fréquenter les activités culturelles plus spécialisées de la Ville (Conservatoire, Espace Mariton - Centre d'interprétation des arts et des sciences - Ecole municipale du sport), ou du tissu associatif. L'espace 1789 permet également de développer des expériences de spectacles vivants et de cinéma.

De même, la Ville dispose d'un centre en zone péri-rural dans le 95 (Chaumontel) situé dans un cadre naturel d'exception, permettant de sortir les enfants de la Ville. Un projet pédagogique spécifique y est développé.

Modalités de suivi et d'évaluation du projet

- Mise à disposition des projets d'établissements et des accueils de loisirs,
- Projets communs à l'année (selon le projet, définir le temps d'application du projet), selon les objectifs du Plan mercredi. Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant,

Enfants concernés par le Plan mercredi

- Pour les enfants déjà inscrits à l'accueil de loisirs, l'activité fait partie intégrante des activités proposées et n'occasionne aucun coût supplémentaire pour les familles.
- Un enfant non inscrit à l'accueil de loisirs devra obligatoirement s'inscrire pour bénéficier de l'activité.

Cet accueil répondra à la Charte qualité du Plan mercredi

Complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs,
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires,
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation,
- Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique (charte d'utilisation des locaux et du matériel),
- Intégration des équipes d'animation aux différentes instances de pilotage du PEdT,
- Accueil de tous les publics.

Accueil de tous les enfants

- Inclusion des enfants en situation de handicap,
- Gratuité ou tarification progressive,
- Information des familles.

Mise en valeur du territoire

- Découverte du territoire, institutions, de l'environnement naturel, etc. par l'organisation de sorties,
- Partenariats associatifs, institutionnels, etc.,
- Implication des parents, d'associations, de personnel territorial.

Activités éducatives de qualité

- Activités de loisirs et de découvertes : environnementales, sportives, artistiques, culturelles, numériques, scientifiques, citoyennes, manuelles,
- **Activités proposées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances,**
- Libre choix de l'enfant,
- Activités organisées en cycle, dans une logique de parcours et de progression pédagogique donnant lieu à une restitution.

Procédure d'accueil d'un enfant en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant en ALSH

Objectifs :

- Etre en mesure de repérer et d'apporter la réponse adaptée à ces enfants dans le cadre,
- Participer à l'intégration en milieu ordinaire de ces enfants en construisant un projet entre la famille, l'équipe de l'accueil de loisirs et les partenaires du réseau spécialisé.

Contexte :

Conformément au projet éducatif de territoire, les équipes d'animation accompagnent les enfants vers l'autonomie, considérant que, chacun d'entre eux est **membre à part entière de la société**, un citoyen en devenir. Qu'il soit handicapé ou non. Cela étant, les accueils de loisirs sont des **lieux d'accueil non spécialisés**, sans vocation thérapeutique. Les **équipes ont également besoin d'être accompagnées**, d'échanger avec des professionnels afin de faire face à des troubles dont ils ne comprennent pas les ressorts. Un travail de collaboration avec la Mission handicap s'avère donc essentiel et nécessaire.

	QUI	FAIT QUOI
1	Les parents Ou Le directeur du centre	Repérage Adressent une demande d'accueil au Service Vie de l'Enfant Echange avec l'équipe éducative de l'école si l'enfant est scolarisé dans un établissement public de Saint-Ouen. Identifie un enfant déjà accueilli qui nécessite une prise en charge particulière
2	SVE Mission handicap	Enregistre la demande et la transmet à la mission handicap Examen de la situation de l'enfant : Fait le lien avec les différents partenaires spécialisés (IME, hôpital de jour, médecin qui suit l'enfant, Maison Départementale des Personnes Handicapées

		<p>→ rend un <u>avis sur le bénéfice attendu ou non</u> d'un accueil en structure collective ordinaire</p> <p>→ <u>évalue les besoins</u> spécifiques de l'enfant et liste les aménagements nécessaires à son accueil (accompagnement humain, temps limité, matériel spécifique, communication mode de communication particulier etc...)</p> <p>Communique ses conclusions au SVE par le biais d'une fiche d'instruction</p>
3	SVE Coordonnateur Mission handicap	<p>Mène une instruction technique sur l'adéquation des centres à la demande. Il détermine si les centres sont en capacité d'accueillir l'enfant dans les conditions préconisée (moyens, nombre d'enfants handicapés déjà accueillis, capacité à réaliser les aménagements etc...). Au terme de cette instruction :</p> <p>→ un RDV est pris avec la famille pour formaliser l'accueil</p> <p>→ une solution alternative est réfléchie avec les partenaires</p>
4	Parents Directeur du centre concerné Coordonnateur Mission handicap	<p>Formalisation de l'accueil. Ecriture d'un Projet d'Accueil Personnalisé, qui définit : les temps d'accueil, les moyens mis en œuvre, les aménagements particuliers, la fréquence des bilans etc..., le cas échéant, ce document est amendé par un des médecins qui suit l'enfant pour donner les dispositifs médicaux mis en place ou les traitements particuliers. Il est signé, de la famille, de l'élue à l'enfance et du médecin. Le PAP est une base de dialogue entre la famille et l'équipe éducative. Le PAP est un outil qui permet de diffuser aux adultes qui interviennent dans l'accueil de loisirs les recommandations nécessaires pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions. Copie à la mission handicap</p>

Pour un même enfant, la demande d'accueil est réexaminée chaque année scolaire. Les enfants en situation de handicap sont accueillis sur les temps scolaires comme péri et extra scolaires, avec éventuellement un renfort de personnel. Sur le temps périscolaire, l'animateur supplémentaire vient en appui de l'équipe d'animation, afin de permettre à l'enfant de s'intégrer au collectif. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap sont intégrées systématiquement aux projets pédagogiques des accueils de loisirs, avec des activités adaptées et des actions de sensibilisation au handicap. Afin de faciliter les échanges avec les familles, les projets personnalisés de vie périscolaires, complémentaires des projets personnalisés de scolarisation, sont présentés et mis en œuvre lors d'une même réunion avec les familles. L'objectif, à terme, pour répondre à la demande des familles, est de proposer un document harmonisé qui intègre les différents temps de l'enfant.

⇒ Les réponses pédagogiques et éducatives usuelles peuvent être insatisfaisantes au regard des besoins spécifiques de certains enfants. L'objectif est ainsi de faciliter l'accueil de ces enfants. Pour cela, des échanges réguliers seront organisés avec le directeur d'école, le responsable éducatif ville et les parents, afin de prévoir une prise en charge adaptée, et afin de faire le lien entre les différents partenaires.

⇒ Bilans : Dans la mesure du possible, ils sont partagés avec les institutions spécialisées qui prennent en charge l'enfant sur d'autres temps. La directrice et la psychologue de l'IME de Saint-Ouen sur Seine sont disposées à rencontrer les équipes d'animation afin de répondre à leurs questions.

Le taux d'encadrement des activités périscolaires et extrascolaires

Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 facilite l'organisation d'activités dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire en permettant :

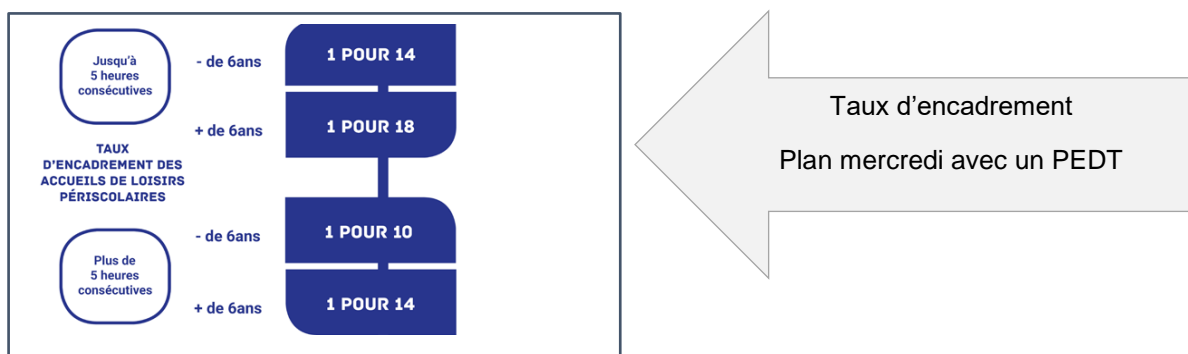
Une clarification du périmètre des accueils :

- Périscolaire : les accueils organisés les jours d'école ainsi que le mercredi même sans école,
- Extrascolaire : les accueils organisés pendant les vacances scolaires ainsi que le samedi sans école et le dimanche.

Un assouplissement des taux d'encadrement :

- Les taux d'encadrement sont aménagés pour tenir compte de la durée de fonctionnement de l'accueil et la prise en compte des intervenants ponctuels dans le calcul de ces taux est

désormais possible le mercredi sans école pour les accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre d'un PEdT :



Afin de permettre d'une part, la sécurité des enfants et d'autre part, une qualité pédagogique pour la mise en place des projets et des activités proposées aux enfants, les taux d'encadrement seront les suivants :

TEMPS PERISCOLAIRE

Les Mercredis et accueils du soir :

1 animateur pour 8 enfants dans les accueils maternels / **1 animateur pour 5 enfants en TPS**
1 animateur pour 10 enfants en élémentaire

1 animateur supplémentaire pour l'accueil d'enfants en situation de handicap

Accueil du soir :

1 animateur pour 10 enfants dans les accueils maternels / **1 animateur pour 5 enfants en TPS**
1 animateur pour 12 enfants en élémentaire

PERIODES EXTRASCOLAIRES

1 animateur pour 8 enfants dans les accueils maternels / **1 pour 5 enfants pour les TPS**
1 animateur pour 10 enfants en élémentaire

1 animateur supplémentaire pour l'accueil d'enfants en situation de handicap

Les activités et les projets du Plan mercredi

Le temps de la scolarité obligatoire pour les élèves de 6 à 16 ans est organisé autour du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** (NOR : MENE1506516D - décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 / MENESR - DGESCO A1-2). Ce socle est ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire (ensemble de savoirs fondamentaux qui regroupe des connaissances, des compétences et des valeurs).

Ces domaines de formation constituent une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs doivent contribuer, notamment sur les temps périscolaires et extrascolaires. **Ce socle est adapté à l'éducation formelle, mais également à l'éducation non formelle.**

De même, les **Parcours éducatifs** développés dans l'école (éducatif, citoyen, santé, éducation artistique et culturelle, Avenir) peuvent être élaborés et mis en œuvre dans une dynamique mobilisant les différentes ressources du territoire (<http://planmercredi.education.gouv.fr>)

Les 5 domaines du socle commun :

- Les langages pour penser et communiquer
- Les méthodes et outils pour apprendre
- Formation de la personne et du citoyen
- Systèmes naturels et systèmes techniques
- Représentation du monde et l'activité humaine

Exemples de projets élaborés dans le cadre des Parcours éducatifs entre des services municipaux et l'Education nationale :

Le parcours d'Education Artistique et Culturel :

- Au conservatoire, les dumistes interviennent dans pratiquement toutes les écoles du territoire à raison de 49h/semaine
- 6 à 12 concerts par an à destination des écoles élémentaires sont proposés par les professeurs du conservatoire,
- Orchestre à l'école, initié et mis en place par le Conservatoire ; en 2022-2023, un parcours d'orchestre à l'école sera proposé sur 3 ans,
- Activités musicales d'orchestre participatif pour la création musicale spontanée avec l'association UP UP AND AWAY et l'OVNI - Orchestre des Versions Novatrices de l'Impossible – Collaboration éducation nationale – accueil de loisirs – 1 classe de GS et 1 classe de CP en 2022 – restitution au Panthéon,
- Projet en Arts plastiques, musique et marionnettes en direction d'une classe de GSM – Collaboration école/accueil de loisirs + l'Ecole de MUSIQUE OUVERTE DE MAINS D'ŒUVRES,
- Projet Graff avec l'association GRAFF'ART – Collaboration école/accueil de loisirs – Enfants de CM1/CM2 – Ateliers mis en place dans le cadre des APC et de l'accueil du soir,
- Projet BD avec un intervenant spécialisé – Collaboration école/accueil de loisirs – Enfants de GS
- Le Centre Municipal de Culture Scientifique met en place des projets scolaires élémentaires cycle 2 et 3

Le parcours Educatif de santé :

- Le service Promotion de la santé et le Contrat Local de Santé propose des actions de prévention en direction des enfants et des adolescents : usage des écrans dans la famille, prévention buccodentaire (dépistage en CE1, animation pour les élèves de CP et des petites sections de maternelles, lutte contre l'obésité infantile ; des bilans santé dans les écoles maternelles sont effectués pour les enfants de 4 ans. Le planning familial intervient auprès des collégiens et des lycéens. S'agissant de la lutte contre les conduites à risque, la Service Promotion de la Santé en lien avec le CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) intervient auprès des collégiens et des lycéens.

Le parcours Citoyen :

- Prévention routière,
- La médiathèque Persépolis propose des actions sur les thèmes du vivre ensemble ou encore de l'égalité filles-garçons en direction d'élèves d'écoles élémentaires,
- La mission Droits des femmes est intervenue auprès des enfants d'écoles élémentaires sur l'égalité homme-femme,
- Intervention de l'association "e.enfance" auprès des enfants des écoles et accueils de loisirs élémentaires pour une utilisation raisonnable et raisonnée des écrans,

Le parcours Avenir :

- Le Bureau Information Jeunesse intervient auprès des élèves de classes de 3^{ème} dans le cadre d'ateliers en lien avec la recherche de stages (CV, lettre de motivation, techniques de recherche de stage) et le rapport de stage,
- Destination Succès : accompagnement à la scolarité pour les élèves de la 6^{ème} à la 2^{nde} quatre fois par semaine proposé par le Service Jeunesse,
- Objectif Brevet : accompagnement à la préparation de l'examen pour les élèves de 3^{ème} à partir de mi-mai, trois fois par semaine par le Service Jeunesse,
- Dispositif ACTE – Accueil des Collégiens Temporairement Exclus,
- Vacances et écoles apprenantes,
- Le parcours de remobilisation scolaire : accompagnement individualisé sur la durée pour travailler la persévérance et prévenir le décrochage scolaire,
- Le plan lecture avec l'AFEV.

Les activités sportives :

- Accompagnement pédagogique en complément de l'action conduite par les enseignants pour les élèves du 1^{er} degré dans les disciplines suivantes : natation, patin à glace, activités sportives terrestres.

Exemple d'organisation des activités et des projets au sein des accueils de loisirs :

⇒ Temps périscolaire du mercredi - 1 projet transversal école/accueil de loisirs dans une continuité et complémentarité éducative :

- Le projet d'activité de l'accueil de loisirs est directement en lien avec un projet de classe ou d'école et réfléchi entre les équipes pédagogiques de l'école et de l'accueil de loisirs : cycle d'ateliers d'éveil musical, mise en place d'un espace bibliothèque, création d'un jardin-potager, etc.
- Des cycles d'activités proposés aux enfants des accueils de loisirs en respectant le socle commun et en s'appuyant sur le travail des enseignants.

⇒ Le projet d'activité est mené au sein même de la classe ou sur le temps des Activités Pédagogiques Complémentaires en collaboration avec les équipes des accueils de loisirs :

- Projet mené en transversalité, dans une continuité et cohérence éducative, impliquant tous les enfants de la classe. L'atelier est encadré et suivi conjointement par l'animateur de l'accueil de loisirs et de l'enseignant.

Financement des projets et des activités :

- Le projet est financé sur le budget de l'accueil de loisirs, une partie peut être prise en charge par le budget alloué aux projets transversaux + participation éventuelle de l'école / service Education,
- Compétences des équipes d'animation,
- Financement par les partenaires extérieurs (Plaine commune, associations d'Education populaire, etc.),
- Certains projets, en quartier prioritaire, peuvent être financés par le Contrat de ville, notamment avec le volet Education du Contrat.

La participation des enfants



Dans les orientations éducatives du Service Vie de l'Enfant, l'accent est mis sur la pratique de la citoyenneté. La parole de l'enfant est prise en compte sans à priori sans jugement. Aider à l'expression de l'enfant, favoriser sa parole, c'est le souci que chaque animateur doit avoir, seul ou en équipe, en favorisant un cadre, un lieu, un temps spécifique à cette expression. Favoriser la pratique de la citoyenneté, c'est aider les enfants à prendre conscience de leur place et de leur rôle en tant qu'individu, en tant que personne au sein de la famille, de la société, de la ville.

Ainsi, dans les accueils de loisirs, les équipes permettent aux enfants de connaître leurs droits, de leur donner la possibilité de les exercer et de les exprimer. Chaque enfant est partie prenante du projet de vie de sa structure de loisirs, des différents projets le concernant sur la ville. Il s'agit pour les animateurs d'être à l'écoute des attentes des enfants, tout en préservant les valeurs éducatives qui les guident.

Parler du choix de l'enfant, c'est tout d'abord faire une référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et citer quelques articles :

- *Article 12-1* : "Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit de s'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité."
- *Article 13-1* : "L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toutes espèces, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout moyen du choix de l'enfant."
- *Article 15-1* : "Les Etats parties reconnaissent les droit de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique."
- *Article 31* : "1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique."
"2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalités."

Il apparaît de fait évident que l'enfant puisse accéder à l'information et au choix de ses propres loisirs et que les espaces d'expression soient mis en place en fonction de ses besoins, de son âge et de façon

progressive. Pour les équipes, il est essentiel de rechercher, d'innover et d'expérimenter des formes d'expressions.

Plusieurs propositions sont possibles pour prendre en compte la parole des enfants :

- Des conseils d'enfants au sein des accueils de loisirs (lieu institutionnalisé, où l'on accorde autant d'importance au groupe qu'à l'individu, lieu de parole, de régulation, d'apprentissage de la vie en société - droits individuels, collectifs et des responsabilités, de partage et de mixité (âge, sexe).
Ces conseils pourraient permettre aux structures d'avoir un lieu de vie où l'enfant pourrait gérer, réguler et faire des projets dans le cadre du Plan Mercredi. Il permettrait aussi de travailler dans la durée, pour que l'enfant apprenne à prendre la parole, à écouter celle des autres, qu'il apprenne à prendre sa place dans le centre ou dans la société.
- La mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants est actuellement réfléchi dans un groupe de travail dans le cadre du Comité Consultatif Educatif Enfance Jeunesse. Celui-ci permettrait de promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élu.e.s.

9 / LA GOUVERNANCE

Le Comité Consultatif Enfance Jeunesse jouera un rôle prépondérant dans la gouvernance du PEDT3. En effet, il tiendra lieu de Comité de Pilotage. Les groupes de travail seront constitués, consultés, informés et/ou parties prenantes des décisions inhérentes au PEDT. L'élaboration de ce Projet Educatif de Territoire élaboré en concertation et en co-construction renforcera la notion d'éducation globale et partagée, et s'adaptera aux besoins d'aujourd'hui.

Le Projet éducatif tiendra compte des orientations municipales suivantes :

- Des ambitions éducatives,
- Les conditions de la réussite du PEDT : des objectifs opérationnels et les fiches actions des services (articulation des différents temps et lieu tiers, par tranche d'âges / parcours et cohérences éducatives / place des enfants et des parents),
- Les leviers d'actions (formation des professionnels / la gouvernance et le Comité Enfance Jeunesse / ressources à mobiliser / documents – fiches actions par service).
- Avec les Elus, l'ensemble des directions impliquées dans la réflexion et la mise en œuvre des actions éducatives s'engage à agir et à renforcer leurs activités pour le bien-être de tous les enfants et les jeunes du territoire,
- Pour ce faire, la collectivité peut poursuivre son adhésion dans les différents dispositifs de contractualisation dans lequel elle est inscrite, tels que : le contrat de ville (ACTE, PRE), le Contrat Local de Santé, le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), mais aussi le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le Projet Territorial d'Education Artistique (PTEA), le Réseau d'Education Prioritaire (REP), les Cités éducatives, etc... ,
- Par ailleurs, le projet doit également être en cohérence avec la Convention Territoriale Globale, que de nombreuses collectivités ont conclu avec les caisses d'allocations familiales.

La gouvernance du PEDT

La gouvernance du PEDT implique la mobilisation de plusieurs directions. Cependant, c'est à la direction Education et Enfance, rattachée à la DGA Vie Locale et Educative, qu'a été confié le pilotage du PEDT3.

Pilotage et gouvernance

⇒ Nomination d'un référent technique : Un référent technique doit être nommé et identifié par l'ensemble des acteurs éducatifs pour le suivi des projets sur la durée du nouveau PEDT. En collaboration avec l'Elue en charge de l'Education, il a pour mission de veiller à la mise en œuvre des actions et à la qualité des activités proposées.

⇒ Création d'un Comité de pilotage : Le Comité Consultatif Educatif Enfance Jeunesse voté au Conseil municipal le 14 décembre 2020 à l'initiative du Maire, réunit l'ensemble des acteurs éducatifs locaux intervenant dans la vie de l'enfant. Ce Comité tiendra lieu de Comité de pilotage pour le PEDT3. Le Comité de Pilotage détermine les objectifs éducatifs du projet, il élabore l'état des lieux des besoins des Ville de Saint-Ouen-sur-Seine - PEdT3 Plan Mercredi 2022-2025 - Direction Education et Enfance

enfants et les ressources du territoire. Il est représentatif de la communauté éducative (élus, enseignants, responsables des équipes ACM, familles, etc...).

A ce titre, un cadre définissant les modalités de pilotage sera préconisé et déterminant pour la réussite des actions à mener (fréquence, préparation, animation et compte rendu des réunions, mise en place des groupes de travail par thématique, évaluation des actions, etc...).

Les orientations politiques en matière d'éducation

Une carte scolaire à refondre dès 2021 en concertation étroite avec la communauté éducative :

- Les enjeux,
- Double sectorisation sur Jaurès à partir de l'élémentaire,
- Equilibre social des secteurs,
- Distances domicile-travail-école prises en compte.

Les axes de la politique municipale sur le temps scolaire :

- Améliorer la concertation avec la communauté éducative en créant une commission qui réunira les parents d'élèves, les élus, les services, les directeurs d'école. Cette commission traitera de tous les sujets qui concernent l'école temps scolaire et périscolaire 1 fois par trimestre. Elle développera des réunions thématiques autour de la carte scolaire, la restauration, le temps méridien, les accueils de loisirs, les projets d'écoles, les classes de découverte, les travaux etc....,
- Développer l'attractivité des écoles de la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine en créant des classes d'excellence (CHAM / langues / sport-étude), développer les passerelles entre les cycles,
- Proposer à l'éducation nationale en élémentaire des intervenants favorisant l'apprentissage des langues étrangères dans chaque classe,
- Multiplier les intervenants d'enseignement spécialisés dans chaque classe de Saint-Ouen (sport, musique, art) /augmentation du budget, soutien aux projets d'écoles élémentaires et collèges, création d'un orchestre DEMOS avec la Philharmonique, poursuite des résidences d'artistes,
- Aménager des espaces parents et ouvrir les écoles le samedi aux associations pour proposer des temps d'activités en dehors du cadre scolaire: améliorer la perception de l'école pour les enfants et les parents. Soutien à la parentalité par le suivi de la commission de continuité éducative animée par la Préfecture et le PRE,
- Lutte contre l'échec scolaire en développant les dispositifs de soutien scolaire école apprenante/ PRE,
- Créer un conseil d'enfants par école,
- Développement du partenariat avec les écoles de prestiges (HEC, ESSEC, Architecture, Beaux-Arts, etc.).

Les axes politiques sur le temps périscolaire :

- Pacifier la pause méridienne avec la mise en place d'ateliers artistiques et sportifs de 45 minutes dans toutes les écoles sur le temps du midi et ce en expérimentation dès la rentrée des vacances d'automne sur les écoles Bachelet, Irène Curie et Langevin maternelle,
- Former les intervenants et adopter une charte à leur usage sur les temps méridiens,
- Améliorer la carrière des animateurs et faciliter l'accès à la formation,
- Reprise du règlement intérieur des accueils de loisirs en concertation avec les parents afin de fluidifier le processus d'inscription aux activités et faciliter l'accès aux activités culturelles et sportives de la Ville,
- Mise en place d'une plate-forme parentalité qui permettra de tisser du lien et faciliter l'organisation de la vie familiale en permettant de faire émerger des solidarités comme par exemple la généralisation des pédibus, la garde d'enfants, etc.,
- Renforcer les liens école /accueil de loisirs en développant des projets communs,
- Ecrire ensemble Le Projet Educatif du Territoire 3.

La restauration scolaire :

- Augmenter la part de bio et de végétarien,
- Lutter contre le gaspillage en installant dans toutes les écoles des tables de tri et en organisant différemment le service (pain en fin de repas, entrées en saladier, etc...),
- Meilleure adaptation des grammages en fonction des âges,
- Reprise du comité de restauration avec le SYREC,

- Amélioration du confort sonore dans les réfectoires.

La sécurité des écoles :

- Conseil municipal extraordinaire sur la sécurité a eu lieu le 14 octobre mobilisant tous les acteurs : organisation des assises de la sécurité,
- Mise en place d'un PPI résidentialisation des écoles,
- 6 points écoles sur 23 pourvus. Recrutement en cours,
- Augmentation des effectifs de police municipale et lutte contre la délinquance routière.

Des chantiers prioritaires seront à mener en complémentarité des grands axes politiques en termes d'éducation pour ces 5 prochaines années :

- L'articulation avec le 2nd degré,
- L'accueil périscolaire des pré-adolescents,

Composition du Comité de pilotage :

Le Comité sera présidé par Monsieur le Maire Karim BOUAMRANE, ou, en son absence, par Madame Héloïse CLAUDE, 5^{ème} Adjointe au Maire, déléguée à l'Éducation, aux relations parents-professeurs, aux centres de loisirs et aux activités périscolaires.

Les élus :

- Sabrina DECANTON, 1^{ère} adjointe au Maire déléguée à la transition écologique, aux mobilités, à la nature en ville,
- Sophie DERNOIS, 3^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la culture, la petite enfance, aux seniors,
- Steve LARRANAGA, 4^{ème} adjoint au Maire délégué aux affaires sociales, aux solidarités, à la santé, au handicap,
- Géraldine BEAUSIVOIR, 9^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la jeunesse, à l'accès à l'excellence éducative,
- Lamine AMIMER, 10^{ème} adjoint au Maire, délégué aux sports et à l'héritage des jeux olympiques

Direction générale :

- DGA Vie Locale et Educative,
- DGA Solidarité et Santé

Directeurs et chefs de services :

- Directrice Education et Enfance,
- Service Vie Scolaire,
- Service Vie de l'Enfant,
- Service Jeunesse,
- Programme de Réussite Educative,
- Promotion de la santé
- Les sports,
- La Culture,

Education nationale :

- L'Inspecteur de circonscription de l'Education nationale,
- Les directrices et directeurs d'écoles,
- Les Principaux de collèges,
- Les Proviseurs des lycées,
- Des Représentants des associations de parents d'élèves,
- Des représentants des parents d'élèves élus des collèges et les lycées,

Partenaires institutionnels :

- Les représentants de la CAF,
- Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale et de la Jeunesse,

Détermination de l'ordre du jour du Comité de pilotage :

- Elue déléguée à l'Education,
- DGA Vie locale et éducative,
- Directrice Education et Enfance
- Responsable du service Vie de l'enfant,
- Référent PEDT

Décision finales du Comité de pilotage :

- Maire,
- Elue déléguée à l'Education,
- DGS et ou DGA

Périodicité :

Le Comité de pilotage se réunira à minima en plénière 1 fois dans l'année.

Groupes de travail par thématique

Ces différents groupes de travail se réuniront entre chaque plénière du Comité Consultatif Education Enfance Jeunesse. Ils seront constitués de personnes volontaires souhaitant faire avancer les différents dossiers.

Chaque groupe de travail inclura un référent qui en assurera notamment le secrétariat et les comptes rendus. Un retour sera fait sur l'avancée des travaux en cours de chaque groupe de travail lancé à chaque plénière.

L'évaluation du projet

Des évaluations intermédiaires seront réalisées lors des séances plénières du Comité Consultatif Educatif Enfance Jeunesse afin de suivre l'évolution des actions. Un premier bilan global du projet sera effectué en fin d'année scolaire par le Comité de pilotage. Ce bilan permettra de définir les axes de la 2nd année de mise en place du PEDT. A l'issue de ce bilan intermédiaire, les membres acteront pour la poursuite des actions menées la première année et se positionneront sur la pertinence ou non du développement de nouvelles actions.

La communication autour du PEDT3

⇒ Objectifs de la communication autour du PEDT :

Porter à la connaissance des audoniens et notamment les parents, le Projet Educatif Territorial 2022-2025 reconduit et soutenu par la Municipalité (PEDT mis en ligne sur le site Internet de la ville),

- Informer sur les activités, les projets et actions mis en place dans ce cadre,
- Valoriser le tissu associatif local qui interviendra dans la mise en place d'activités et d'ateliers proposés aux enfants,
- Impulser une dynamique professionnelle et partenariale en valorisant les productions des groupes de travail et des commissions.

⇒ Des canaux de communication multiples :

- Site Internet de la ville,
- Réseaux sociaux de la ville,
- L'application "Toutemonannée",
- Le Journal de Saint-Ouen-Sur-Seine,
- Les différents guides des services éducatifs,
- Informations lors des Comités d'écoles,
- Information directe auprès des parents dans les accueils de loisirs, les établissements scolaires sur les activités et projets menés,
- Portes ouvertes.

⇒ Plusieurs supports utilisés :

- Articles, photos, vidéos, affichage, temps d'échanges.

